

ARRETEMENT CONJOINTEMENT

**Arrêté n° DOS-SDA-2021-422
portant composition du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins
et des transports sanitaires de l'Oise**

LA PRÉFÈTE DE L'OISE
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite

ET

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE
Chevalier de la Légion d'honneur

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.1435-5, L.6314-1, R.6313-1 et suivants et R.6316-1 et suivants ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R133-1 et suivants ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de la préfète de l'Oise - Mme ORZECZOWSKI (Corinne) ;

Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France (M. Benoit VALLET) ;

Vu la décision du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France du 31 mai 2021 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les propositions des Institutions et organismes appelés à désigner des représentants en tant que membres du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires de l'Oise ;

Vu l'arrêté n°2018-98 modifié portant composition du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires de l'Oise abrogé au 8 mars 2021 ;

Considérant que les membres du comité (hors représentant des collectivités territoriales) de la commission sont nommés pour une durée de 3 ans renouvelable et que ce mandat arrive à échéance le 7 mars 2021 ;

Article 1^{er} - Le comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires de l'Oise (CODAMUPS-TS de l'Oise), co-présidé par la préfète de l'Oise et le directeur général de l'ARS ou leurs représentants, est composé ainsi qu'il suit :

1 - REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

a) un conseiller départemental :

- Mme Anne FUMERY, titulaire,
M. Gérard AUGER, représentant désigné par le Conseil départemental ;

b) deux maires :

- Mme Nicole CORDIER, Maire de BONNEUIL LES EAUX ;
- M. Laurent LEFEVRE, Maire de RAINVILLERS ;

2 - PARTENAIRES DE L'AIDE MEDICALE URGENTE :

a) un médecin responsable de service d'aide médicale urgente :

- M. le docteur Thierry RAMAHERISON, Médecin-chef du S.A.M.U. 60 ;

un médecin responsable de structure mobile d'urgence et de réanimation :

- M. le docteur Quentin METTÉ, responsable du SMUR du centre hospitalier intercommunal COMPIEGNE-NOYON ;

b) un directeur d'établissement public de santé doté de moyens mobiles de secours et de soins d'urgence :

- M. Eric GUYADER, directeur du centre hospitalier de BEAUVAIS ;

c) le président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours ;

d) le directeur départemental du service d'incendie et de secours ;

e) le médecin-chef départemental du service d'incendie et de secours ;

f) un officier de sapeurs-pompiers chargé des opérations, désigné par le directeur départemental des services d'incendie et de secours :

- Lieutenant-Colonel Philippe GERARD ;

3 - MEMBRES NOMMES SUR PROPOSITION DES ORGANISMES QU'ILS REPRESENTENT :

a) un médecin représentant le conseil départemental de l'ordre des médecins :

- M. le docteur Philippe VERON, président du Conseil départemental de l'Ordre des médecins de l'Oise, titulaire,
M. le docteur Thierry BAUMIER, suppléant ;

- b) quatre médecins représentants de l'union régionale des professionnels de santé représentant les médecins :
- M. le docteur Xavier LAMBERTYN, médecin à LA CHAPELLE AUX POTS, titulaire ;
 - M. le docteur José CUCHEVAL, médecin à LIANCOURT, titulaire ;
 - M. le docteur Christophe GRIMAU, médecin à PIERREFONDS, titulaire ;
 - M. le docteur Richard CASSÉ, médecin généraliste à GOUVIEUX, titulaire ;
- suppléants en cours de désignation ;
- c) un représentant du conseil de la délégation départementale de la Croix Rouge Française :
- M. Louis CHEVENOT, titulaire,
M. Frédéric FOURMI, suppléant ;
- d) deux praticiens hospitaliers proposés chacun respectivement par les deux organisations les plus représentatives au plan national des médecins exerçant dans les structures des urgences hospitalières :
- SAMU Urgences de France :**
- M. le docteur Jérôme FOURNEL, centre hospitalier de BEAUVAIS, titulaire,
suppléant en cours de désignation ;
- Association des médecins urgentistes de France (A.M.U.F.) :**
- pas de représentant dans le département ;
- e) un médecin proposé par l'organisation la plus représentative au niveau national des médecins exerçant dans les structures de médecine d'urgence des établissements privés de santé, lorsqu'elles existent dans le département :
- Syndicat des urgentistes de l'hospitalisation privée (S.N.U.H.P.) :**
- M. le docteur Loïc BARBIER, urgentiste à la polyclinique Saint-Côme à COMPIEGNE, titulaire,
suppléant en cours de désignation ;
- f) un représentant de chacune des associations de permanence des soins lorsqu'elles interviennent dans le dispositif de permanence des soins au plan départemental :
- L'association A.M.G.R.S. 60 :**
- M. le docteur Jean-Claude PLESSIER, président de l'association, titulaire,
M. le docteur Amine MALLEM, suppléant ;
- L'Association A.D.O.P.S. 60 :**
- M. le docteur Xavier LAMBERTYN, médecin généraliste à La Chapelle-aux-Pots, titulaire,
M. le docteur Laurent MAURY, médecin généraliste à Compiègne, suppléant ;
- g) un représentant de l'organisation la plus représentative de l'hospitalisation publique :
- la fédération hospitalière de France (FHF) :**
- titulaire en cours de désignation,
Mme Laura LAMYNE, directrice adjointe au Groupe hospitalier public sud de l'Oise,
suppléante ;

- h) un représentant de chacune des deux organisations d'hospitalisation privée les plus représentatives au plan départemental dont un directeur d'établissement de santé privé assurant des transports sanitaires lorsqu'un tel établissement existe dans le département (aucun établissement privé de ce type dans le département) :

la fédération de l'hospitalisation privée (FHP) :

- M. Vincent VESSELLE, directeur de la Polyclinique Saint-Côme à COMPIEGNE, titulaire,
M. Fabien DEWAELE, directeur de la Clinique du Parc Saint-Lazare à Beauvais, suppléant ;

la fédération des établissements hospitaliers et d'alde à la personne privés non lucratifs (FEHAP) :

- Mme Aurore DELEPORTE, directrice des soins au sein de l'association la Compassion, titulaire,
suppléant en cours de désignation ;

- i) quatre représentants des organisations professionnelles nationales de transports sanitaires les plus représentatives au plan départemental :

la chambre nationale des services d'ambulances (C.N.S.A.), 4 sièges :

- M. Dominique BANSARD, Ambulances du Château à TRIE-CHATEAU, titulaire,
Mme Danièle BLONDIN, Ambulances Maignelay à MAIGNELAY-MONTIGNY, suppléante ;
- M. Pascal LOTTIN, Secours Ambulances Services à MOUY, titulaire,
M. Philippe YURKIEWICZ, Ambulances Carlier à SAINT-CREPIN-IBOUVILLERS, suppléant ;
- M. Frédéric WALLEY, Ambulances Wallet à BAILLEUL-SUR-THERAIN, titulaire,
M. Sébastien CARON, Ambulances Caron à BRETEUIL-SUR-NOYE, suppléant ;
- M. Pierre-Yves VANSTAVEL, Creil Ambulances SG2A à CRÉIL, titulaire,
suppléant en cours de désignation ;

- j) un représentant de l'association départementale de transports sanitaires d'urgence la plus représentative au plan départemental :

l'A.T.S.U. :

- M. Frédéric CHERY, président de l'ATSU 60,
M. Sébastien CARON, ambulances Caron à BRETEUIL, suppléant ;

- k) un représentant du conseil régional de l'ordre des pharmaciens :

- Mme Céline ACCARD, pharmacie de BREUIL-LE-VERT, titulaire,
M. Christophe BLIN, pharmacie Blin à VINEUIL-SAINT-FIRMIN, suppléant ;

- l) un représentant de l'union régionale des professionnels de santé (URPS) représentant les pharmaciens :

- M. Bertrand GILBERGUE, pharmacie Gilbergue à THOUROTTE, titulaire,
suppléant en cours de désignation ;

- m) un représentant de l'organisation de pharmaciens d'officine la plus représentative au plan national :

Le syndicat des pharmaciens de l'Oise :

- Titulaire en cours de désignation,
suppléant en cours de désignation ;

n) un représentant du conseil départemental de l'ordre des chirurgiens-dentistes :

- M. le docteur Bernard TRIOLET, chirurgien-dentiste à RIBECOURT-DRESLINCOURT, titulaire,
- Mme le docteur Cécile BRETON-CORTES, chirurgien-dentiste au centre hospitalier isarien de CLERMONT, suppléante ;

o) un représentant de l'URPS représentant les chirurgiens-dentistes :

- Mme le docteur Maud SILBERBERG, chirurgien-dentiste à VERBERIE, titulaire,
- Mme le docteur Anne REMY-LADAM, chirurgien-dentiste à VERNEUIL EN HALATTE, suppléante ;

4 – UN REPRESENTANT DES ASSOCIATIONS D'USAGERS

France Assos Santé Hauts-de-France :

- M. Michel LEROY (URAF), titulaire,
- Mme Marie-Pierre BERGERET (France Alzheimer Oise), suppléante.

Les membres mentionnés aux 1 et 2 peuvent se faire représenter conformément aux dispositions prévues par l'article R.133-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Article 2 – Le tableau en-annexe du présent arrêté liste l'ensemble des membres du Comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires (CODAMUPS-TS) de l'Oise, tel qu'il est établi dans le présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Oise et le directeur de l'offre de soins de l'ARS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'ensemble des membres du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires de l'Oise et publié au recueil des actes administratifs de la région Hauts-de-France et à celui de la préfecture de l'Oise.

Fait à Beauvais, le 3 JUIN 2021

La préfète de l'Oise,

Mme Corinne ORZECOWSKI

Le directeur général de l'ARS,

M. Benoit VALLET



**Annexe de l'arrêté n°DOS-SDA-2021-422
Composition nominative du Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente,
de la Permanence des Soins et des Transports Sanitaires (CODAMUPS-TS) de l'Oise**

Composition nominative du CODAMUPS-TS de l'Oise		
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
1° Représentants des collectivités territoriales		
a) Un conseiller départemental désigné par le Conseil Départemental	Madame Anne FUMERY	Représentant désigné par le Conseil départemental : M. Gérard AUGER
b) Deux maires désignés par l'association départementale des Maires de l'Oise	Mme Nicole CORDIER	Pas de désignation de suppléants (cf article R133-3 du code des relations entre le public et l'administration). Ces membres peuvent se faire représenter.
	M. Laurent LEFEVRE	
2° Partenaires de l'aide médicale urgente		
a) Un médecin responsable de service d'aide médicale urgente	Docteur Thierry RAMAHERISON	Pas de désignation de suppléants (cf article R133-3 du code des relations entre le public et l'administration). Ces membres peuvent se faire représenter.
et un médecin responsable de structure mobile d'urgence et de réanimation dans le département	Docteur Quentin METTÉ	
b) Un directeur d'établissement public de santé doté de moyens mobiles de secours et de soins d'urgence	Monsieur Eric GUYADÈR	
c) Le président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours	Monsieur Eric de VALROGER	
d) Le directeur départemental du service d'incendie et de secours	Contrôleur général Luc CORACK	
e) Le médecin chef départemental du service d'incendie et de secours	Docteur Murielle SIMON-FOLGOAS	
f) Un officier de sapeurs-pompiers chargé des opérations	Lieutenant-Colonel Philippe GERARD	
3° Membres désignés sur proposition des organismes qu'ils représentent		
a) Un médecin représentant le conseil départemental de l'ordre des médecins	Docteur Philippe VERON	Docteur Thierry BAUMIER
b) Union Régionale des professionnels de santé représentant les médecins	Docteur Xavier LAMBERTYŃ	en cours de désignation
	Docteur José CUCHEVAL	en cours de désignation
	Docteur Christophe GRIMAUX	en cours de désignation
	Docteur Richard CASSÉ	en cours de désignation
c) Délégation départementale de la Croix Rouge Française	Monsieur Louis CHEVENOT	Monsieur Frédéric FOURMI

d) Deux praticiens hospitaliers proposés par les deux organisations les plus représentatives au plan national des médecins exerçant dans les structures des urgences hospitalières	SAMU-Urgences de France : Dr Jérôme FOURNEL AMUF : pas de représentant dans le département	en cours de désignation
e) Un médecin proposé par l'organisation la plus représentative au plan national des médecins exerçant dans les structures de médecine d'urgence des établissements privés de santé	SNUHP : Dr Loïc BARBIER	en cours de désignation
f) Un représentant des associations de permanence des soins	AMGRS 60 : Docteur Jean-Claude PLESSIER	Docteur Amine MALLEM
	ADOPS 60 : Docteur Xavier LAMBERTYN	Docteur Laurent MAURY
g) Un représentant de l'organisation la plus représentative de l'hospitalisation publique (FHP)	en cours de désignation	Madame Laura LAMYNE
h) Un représentant de chacune des deux organisations d'hospitalisation privée les plus représentatives au plan départemental	FHP : Monsieur Vincent VESSELLE	Monsieur Fabien DEWAELE
	FEHAP : Mme Aurore DELEPORTE	en cours de désignation
i) Des représentants des transporteurs sanitaires	CNSA : M. Dominique BANSARD	Madame Danièle BLONDIN
	CNSA : Monsieur Pascal LOTTIN	Monsieur Philippe YURKIEWICZ
	CNSA : Monsieur Frédéric WALLET	Monsieur Sébastien CARON
	CNSA : M. Pierre-Yves VANSTAVEL	en cours de désignation
j) Un représentant de l'ATSU	Monsieur Frédéric CHERY	Monsieur Sébastien CARON
k) Un représentant du conseil régional de l'ordre des pharmaciens	Madame Céline ACCARD	Monsieur Christophe BLIN
l) Un représentant de l'union régionale des professionnels de santé représentant les pharmaciens d'officine	Monsieur Bertrand GILBERGUE	en cours de désignation
m) Un représentant de l'organisation de pharmaciens d'officine	en cours de désignation	en cours de désignation
n) Un représentant du conseil départemental de l'ordre des chirurgiens-dentistes	Docteur Bernard TRIOLET	Dr Cécile BRETON-CORTES
o) Un représentant de l'union régionale des professionnels de santé représentant les chirurgiens-dentistes	Docteur Maud SILBERBERG	Docteur Anne REMY-LADAM
4° Un représentant des associations d'usagers		
	Monsieur Michel LEROY	Mme Marie-Pierre BERGERET

Arrêté DOS-PP60-2021-01 relatif à la garde départementale des entreprises privées de transports sanitaires terrestre pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2021 pour le département de l'Oise.

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le Code de la Santé Publique, et notamment ses articles L.6312-1 à L.6312-5 et R.6312-1 à R.6312-23 et R.6312-29 à R.6314-6 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les Agences Régionales de Santé et les Unions Régionales de Professionnels de Santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 juillet 2003 fixant les périodes de la garde départementale assurant la permanence du transport sanitaire ;

Vu l'arrêté en date du 12 décembre 2017 fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;

Vu l'arrêté DOS-SDA-2018-179 fixant le cahier des charges de la garde ambulancière du département de l'Oise en date du 9 mai 2018 fixant les conditions d'organisation de la garde ambulancière ;

Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé (ARS) des Hauts-de-France Monsieur Benoît VALLET ;

Vu la décision du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France du 31 mai 2021 portant délégations de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France ;

Vu les tableaux de garde établis pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2021 et proposés par l'Association des Transporteurs Sanitaires Urgents de l'Oise (ATSU 60) ;

Vu l'avis du sous-comité des transports sanitaires du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires de l'Oise, en date du 09 juin 2021 ;

ARRETE

Article 1 : La garde départementale des entreprises de transports sanitaires des 7 secteurs que comporte le département de l'Oise est assurée conformément aux tableaux ci-annexés, pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2021.

Article 2 : La garde s'effectuera de la manière suivante :

- toutes les nuits de 20 heures le soir au lendemain 8 heures du matin
- les samedis, dimanches et jours fériés de 8 heures du matin à 20 heures le soir.

Article 3 : Les obligations du service de garde ne font pas obstacle aux obligations générales liées à l'agrément du transporteur sanitaire fixées aux articles L.6312-1 à L.6312-5 et R.6312-1 à R.6312-23 du code de la santé publique.

Article 4 : En application de l'article R6312-23 du code de la santé publique, pendant la garde, toutes les demandes de transports sanitaires urgents sont adressées au service d'aide médicale urgente.

Les entreprises de transports sanitaires mentionnées au tableau de garde, pendant toute la durée de cette dernière :

- 1° Répondent aux appels du service d'aide médicale urgente ;
- 2° Mobilisent un équipage et un véhicule dont l'activité est réservée aux seuls transports demandés par le service d'aide médicale urgente ;
- 3° Assurent les transports demandés par le service d'aide médicale urgente dans les délais fixés par celui-ci ;
- 4° Informent le centre de réception et de régulation des appels médicaux du service d'aide médicale urgente de leur départ en mission et de l'achèvement de celle-ci, et de tout évènement retardant ou empêchant leur arrivée sur les lieux ;

Article 5 : Le présent arrêté sera notifié au SAMU 60, à la caisse primaire d'assurance maladie de l'Oise, à l'Association des Transporteurs Sanitaires Urgents de l'Oise (ATSU 60), aux entreprises de transports sanitaires du département, aux Services Départementaux d'Incendie et de Secours de l'Oise (SDIS 60) et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Hauts-de-France et de la Préfecture de l'Oise.

Article 6 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours accessible sur le site www.telerecours.fr

Fait à Lille le 10 JUN 2021

Pour le Directeur Général de l'ARS
et par délégation,
La responsable du pôle de proximité
territorial de l'Oise

VERMENIL
Véronique VERMENIL

SECTEUR 1-MARBELLE EN BEAUVAISIS

La société titulaire du secteur est indiquée par une croix :

ESPACE géographique du secteur	N° d'agencement	NOM DE LA SOCIÉTÉ	COMMUNE D'IMPLANTATION
	60-83	AMBULANCES BOURQUIGNON	BOURGEOIS
	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR LE GRAND
	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
	60-117B	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE

PÉRIODE		(ZONE DE GARDE n°1)			
Jour	Date	Jour de l'APUR	N° d'agencement	Nom de la société	Commune d'implantation
M	Mardi 1er Juin 2021	MAR (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
V	Vendredi 2 Juin 2021	MAR (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
S	Samedi 3 Juin 2021	MAR (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
			60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR
D	dimanche 6 Juin 2021	MAR (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
			60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR
L	Lundi 7 Juin 2021	MAR (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
M	Mardi 8 Juin 2021	MAR (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
Mé	Mercredi 9 Juin 2021	MAR (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
J	Jeudi 10 Juin 2021	MAR (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
V	Vendredi 11 Juin 2021	MAR (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
			60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
S	Samedi 12 Juin 2021	MAR (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
			60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
D	dimanche 13 Juin 2021	MAR (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
			60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
L	Lundi 14 Juin 2021	MAR (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
M	Mardi 15 Juin 2021	MAR (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
			60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
Mé	Mercredi 16 Juin 2021	MAR (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
J	Jeudi 17 Juin 2021	MAR (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
V	Vendredi 18 Juin 2021	MAR (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
			60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR
S	Samedi 19 Juin 2021	MAR (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
			60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR
			60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
D	dimanche 20 Juin 2021	MAR (20h - 8h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR
L	Lundi 21 Juin 2021	MAR (20h - 8h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR
M	Mardi 22 Juin 2021	MAR (20h - 8h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR
Mé	Mercredi 23 Juin 2021	MAR (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
J	Jeudi 24 Juin 2021	MAR (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
V	Vendredi 25 Juin 2021	MAR (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
			60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS
S	Samedi 26 Juin 2021	MAR (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
			60-117A	AMBULANCES LOIRE PÈRE ET FILS	GRANDVILLIERS

Jour	Date	Jour ou Mois	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation
D	dimanche 23 juillet 2021	Mai (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
L	lundi 26 juillet 2021	Mai (20h - 8h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR
Ma	mardi 27 juillet 2021	Mai (20h - 8h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR
Me	mercredi 28 juillet 2021	Mai (20h - 8h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR
J	jeudi 29 juillet 2021	Mai (20h - 8h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR
V	vendredi 30 juillet 2021	Mai (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PERE ET FILS	GRANDVILLIERS
S	samedi 31 juillet 2021	Mai (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
			60-117A	AMBULANCES LOIRE PERE ET FILS	GRANDVILLIERS
			60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
D	dimanche 8 août 2021	Mai (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PERE ET FILS	GRANDVILLIERS
L	lundi 9 août 2021	Mai (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PERE ET FILS	GRANDVILLIERS
Ma	mardi 10 août 2021	Mai (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PERE ET FILS	GRANDVILLIERS
Me	mercredi 11 août 2021	Mai (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
J	jeudi 12 août 2021	Mai (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
V	vendredi 13 août 2021	Mai (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
S	samedi 14 août 2021	Mai (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PERE ET FILS	GRANDVILLIERS
			60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR
			60-117A	AMBULANCES LOIRE PERE ET FILS	GRANDVILLIERS
D	dimanche 15 août 2021	Mai (20h - 8h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR
L	lundi 16 août 2021	Mai (20h - 8h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR
Ma	mardi 17 août 2021	Mai (20h - 8h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR
Me	mercredi 18 août 2021	Mai (20h - 8h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR
J	jeudi 19 août 2021	Mai (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PERE ET FILS	GRANDVILLIERS
V	vendredi 20 août 2021	Mai (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
S	samedi 21 août 2021	Mai (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PERE ET FILS	GRANDVILLIERS
			60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR
D	dimanche 22 août 2021	Mai (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PERE ET FILS	GRANDVILLIERS
L	lundi 23 août 2021	Mai (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
Ma	mardi 24 août 2021	Mai (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
Me	mercredi 25 août 2021	Mai (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
J	jeudi 26 août 2021	Mai (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
V	vendredi 27 août 2021	Mai (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
S	samedi 28 août 2021	Mai (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PERE ET FILS	GRANDVILLIERS
			60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
D	dimanche 29 août 2021	Mai (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PERE ET FILS	GRANDVILLIERS
L	lundi 30 août 2021	Mai (20h - 8h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR
Ma	mardi 31 août 2021	Mai (20h - 8h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR
Me	mercredi 1 septembre 2021	Mai (20h - 8h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR
J	jeudi 2 septembre 2021	Mai (20h - 8h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR
V	vendredi 3 septembre 2021	Mai (20h - 8h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR
S	samedi 4 septembre 2021	Mai (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
			60-117A	AMBULANCES LOIRE PERE ET FILS	GRANDVILLIERS

Jour	Date	Jour ou Mois	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation
D	dimanche 5 septembre 2021	Mai (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PERE ET FILS	GRANDVILLIERS
L	lundi 6 septembre 2021	Mai (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PERE ET FILS	GRANDVILLIERS
Ma	mardi 7 septembre 2021	Mai (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PERE ET FILS	GRANDVILLIERS
Me	mercredi 8 septembre 2021	Mai (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PERE ET FILS	GRANDVILLIERS
J	jeudi 9 septembre 2021	Mai (20h - 8h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR
V	vendredi 10 septembre 2021	Mai (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PERE ET FILS	GRANDVILLIERS
S	samedi 11 septembre 2021	Mai (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PERE ET FILS	GRANDVILLIERS
			60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR
			60-117A	AMBULANCES LOIRE PERE ET FILS	GRANDVILLIERS
D	dimanche 12 septembre 2021	Mai (20h - 8h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR
L	lundi 13 septembre 2021	Mai (20h - 8h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR
Ma	mardi 14 septembre 2021	Mai (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PERE ET FILS	GRANDVILLIERS
Me	mercredi 15 septembre 2021	Mai (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PERE ET FILS	GRANDVILLIERS
J	jeudi 16 septembre 2021	Mai (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PERE ET FILS	GRANDVILLIERS
V	vendredi 17 septembre 2021	Mai (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
S	samedi 18 septembre 2021	Mai (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
			60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR
			60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
D	dimanche 19 septembre 2021	Mai (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
L	lundi 20 septembre 2021	Mai (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
Ma	mardi 21 septembre 2021	Mai (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
Me	mercredi 22 septembre 2021	Mai (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PERE ET FILS	GRANDVILLIERS
J	jeudi 23 septembre 2021	Mai (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PERE ET FILS	GRANDVILLIERS
V	vendredi 24 septembre 2021	Mai (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PERE ET FILS	GRANDVILLIERS
S	samedi 25 septembre 2021	Mai (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
			60-117A	AMBULANCES LOIRE PERE ET FILS	GRANDVILLIERS
D	dimanche 26 septembre 2021	Mai (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
L	lundi 27 septembre 2021	Mai (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
Ma	mardi 28 septembre 2021	Mai (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
Me	mercredi 29 septembre 2021	Mai (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
J	jeudi 30 septembre 2021	Mai (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
V	vendredi 1 octobre 2021	Mai (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
S	samedi 2 octobre 2021	Mai (20h - 8h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR
			60-117A	AMBULANCES LOIRE PERE ET FILS	GRANDVILLIERS
D	dimanche 3 octobre 2021	Mai (20h - 8h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR
L	lundi 4 octobre 2021	Mai (20h - 8h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR
Ma	mardi 5 octobre 2021	Mai (20h - 8h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR
Me	mercredi 6 octobre 2021	Mai (20h - 8h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR
J	jeudi 7 octobre 2021	Mai (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PERE ET FILS	GRANDVILLIERS
V	vendredi 8 octobre 2021	Mai (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PERE ET FILS	GRANDVILLIERS
S	samedi 9 octobre 2021	Mai (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
			60-117A	AMBULANCES LOIRE PERE ET FILS	GRANDVILLIERS
D	dimanche 10 octobre 2021	Mai (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
L	lundi 11 octobre 2021	Mai (20h - 8h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR
Ma	mardi 12 octobre 2021	Mai (20h - 8h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR
Me	mercredi 13 octobre 2021	Mai (20h - 8h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR
J	jeudi 14 octobre 2021	Mai (20h - 8h)	60-78	CREVECOEUR AMBULANCES	CREVECOEUR
V	vendredi 15 octobre 2021	Mai (20h - 8h)	60-140	SARL AMBULANCES DE FORMERIE	FORMERIE
S	samedi 16 octobre 2021	Mai (20h - 8h)	60-117A	AMBULANCES LOIRE PERE ET FILS	GRANDVILLIERS

11

12

SECTEUR 2 - BEAUVAIS

La société titulaire du secteur est indiquée par une croix :

Société titulaire du secteur	N° d'agrément	NOM DE LA SOCIÉTÉ	COMMUNE d'IMPLANTATION
	60-15	AMBULANCES DU BEAUVAIS	BEAUVAIS
	60-84	AMBULANCES DE BEAUVAIS	TILLE
	60-122A	AMBULANCES MARTIAL	ONS EN BRAY
	60-122B	AMBULANCES MARTIAL	AUNEUIL
	60-127A	AMBULANCES WALLET	BAILLEUL SUR THERAIN
	60-127B	AMBULANCES WALLET	BRESLES
	60-127D	AMBULANCES WALLET	BEAUVAIS
	60-143	OISE AMBULANCES	BEAUVAIS

PERIODE

LIGNE DE GARDE n°1

Jour	Date	Jour ou Nuit	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation
1	M	Judi 1 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-143	OISE AMBULANCES		BEAUVAIS	
2	J	vendredi 2 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-143	OISE AMBULANCES		BEAUVAIS	
3	S	samedi 3 juillet 2021	Jour (8h - 20h)	60-127A	AMBULANCES WALLET		BAILLEUL SUR THERAIN	
4	S	samedi 3 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-143	OISE AMBULANCES		BEAUVAIS	
5	D	dimanche 4 juillet 2021	Jour (8h - 20h)	60-143	OISE AMBULANCES		BEAUVAIS	
6	D	dimanche 4 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-127A	AMBULANCES WALLET		BAILLEUL SUR THERAIN	
7	L	lundi 5 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-143	OISE AMBULANCES		BEAUVAIS	
8	M	mardi 6 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-143	OISE AMBULANCES		BEAUVAIS	
9	M	mercredi 7 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-143	OISE AMBULANCES		BEAUVAIS	
10	J	jeudi 8 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-127A	AMBULANCES WALLET		BAILLEUL SUR THERAIN	
11	V	vendredi 9 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-127A	AMBULANCES WALLET		BAILLEUL SUR THERAIN	
12	S	samedi 10 juillet 2021	Jour (8h - 20h)	60-143	OISE AMBULANCES		BEAUVAIS	
13	S	samedi 10 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-127A	AMBULANCES WALLET		BAILLEUL SUR THERAIN	
14	D	dimanche 11 juillet 2021	Jour (8h - 20h)	60-143	OISE AMBULANCES		BEAUVAIS	
15	D	dimanche 11 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-127A	AMBULANCES WALLET		BAILLEUL SUR THERAIN	
16	L	lundi 12 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-127A	AMBULANCES WALLET		BAILLEUL SUR THERAIN	

15

Jour	Date	Jour ou Nuit	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation
17	M	mardi 13 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-127A	AMBULANCES WALLET		BAILLEUL SUR THERAIN	
18	M	mercredi 14 juillet 2021	Jour (8h - 20h)	60-143	OISE AMBULANCES		BEAUVAIS	
19	M	mercredi 14 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-127A	AMBULANCES WALLET		BAILLEUL SUR THERAIN	
20	J	jeudi 15 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-143	OISE AMBULANCES		BEAUVAIS	
21	V	vendredi 16 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-143	OISE AMBULANCES		BEAUVAIS	
22	S	samedi 17 juillet 2021	Jour (8h - 20h)	60-127A	AMBULANCES WALLET		BAILLEUL SUR THERAIN	
23	S	samedi 17 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-143	OISE AMBULANCES		BEAUVAIS	
24	D	dimanche 18 juillet 2021	Jour (8h - 20h)	60-127A	AMBULANCES WALLET		BAILLEUL SUR THERAIN	
25	D	dimanche 18 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-143	OISE AMBULANCES		BEAUVAIS	
26	L	lundi 19 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-127A	AMBULANCES WALLET		BAILLEUL SUR THERAIN	
27	M	mardi 20 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-127A	AMBULANCES WALLET		BAILLEUL SUR THERAIN	
28	M	mercredi 21 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-143	OISE AMBULANCES		BEAUVAIS	
29	J	jeudi 22 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-143	OISE AMBULANCES		BEAUVAIS	
30	S	samedi 23 juillet 2021	Jour (8h - 20h)	60-127A	AMBULANCES WALLET		BAILLEUL SUR THERAIN	
31	S	samedi 23 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-143	OISE AMBULANCES		BEAUVAIS	
32	D	dimanche 24 juillet 2021	Jour (8h - 20h)	60-127A	AMBULANCES WALLET		BAILLEUL SUR THERAIN	
33	D	dimanche 24 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-143	OISE AMBULANCES		BEAUVAIS	
34	L	lundi 25 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-127A	AMBULANCES WALLET		BAILLEUL SUR THERAIN	
35	M	mardi 26 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-127A	AMBULANCES WALLET		BAILLEUL SUR THERAIN	
36	M	mercredi 27 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-143	OISE AMBULANCES		BEAUVAIS	
37	J	jeudi 28 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-143	OISE AMBULANCES		BEAUVAIS	
38	J	jeudi 29 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-143	OISE AMBULANCES		BEAUVAIS	
39	V	vendredi 30 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-127A	AMBULANCES WALLET		BAILLEUL SUR THERAIN	
40	S	samedi 31 juillet 2021	Jour (8h - 20h)	60-143	OISE AMBULANCES		BEAUVAIS	
41	S	samedi 31 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-127A	AMBULANCES WALLET		BAILLEUL SUR THERAIN	
42	D	dimanche 1 août 2021	Jour (8h - 20h)	60-143	OISE AMBULANCES		BEAUVAIS	
43	D	dimanche 1 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-127A	AMBULANCES WALLET		BAILLEUL SUR THERAIN	
44	L	lundi 2 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-127A	AMBULANCES WALLET		BAILLEUL SUR THERAIN	
45	M	mardi 3 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-143	OISE AMBULANCES		BEAUVAIS	
46	M	mercredi 4 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-143	OISE AMBULANCES		BEAUVAIS	
47	J	jeudi 5 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-143	OISE AMBULANCES		BEAUVAIS	
48	V	vendredi 6 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-143	OISE AMBULANCES		BEAUVAIS	
49	S	samedi 7 août 2021	Jour (8h - 20h)	60-127A	AMBULANCES WALLET		BAILLEUL SUR THERAIN	
50	S	samedi 7 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-143	OISE AMBULANCES		BEAUVAIS	
51	D	dimanche 8 août 2021	Jour (8h - 20h)	60-143	OISE AMBULANCES		BEAUVAIS	
52	D	dimanche 8 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-127A	AMBULANCES WALLET		BAILLEUL SUR THERAIN	
53	L	lundi 9 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-127A	AMBULANCES WALLET		BAILLEUL SUR THERAIN	

16

Jour	Date	Jour ou Nuit	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation
54	Ma	mercredi 10 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-143	OISE AMBULANCES	BEAUVAIS		
55	Me	mercredi 11 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-143	OISE AMBULANCES	BEAUVAIS		
56	Jr	jeudi 12 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-127A	AMBULANCES WALLET	BAILLEUL SUR THERAIN		
57	V	vendredi 13 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-127A	AMBULANCES WALLET	BAILLEUL SUR THERAIN		
58	S	samedi 14 août 2021	Jour (8h - 20h)	60-143	OISE AMBULANCES	BEAUVAIS		
59	S	samedi 14 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-127A	AMBULANCES WALLET	BAILLEUL SUR THERAIN		
60	D-Férié	dimanche 15 août 2021	Jour (8h - 20h)	60-143	OISE AMBULANCES	BEAUVAIS		
61	D	dimanche 15 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-127A	AMBULANCES WALLET	BAILLEUL SUR THERAIN		
62	M	lundi 16 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-127A	AMBULANCES WALLET	BAILLEUL SUR THERAIN		
63	M	lundi 17 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-127A	AMBULANCES WALLET	BAILLEUL SUR THERAIN		
64	Me	mercredi 18 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-127A	AMBULANCES WALLET	BAILLEUL SUR THERAIN		
65	J	jeudi 19 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-143	OISE AMBULANCES	BEAUVAIS		
66	V	vendredi 20 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-143	OISE AMBULANCES	BEAUVAIS		
67	Sjour	samedi 21 août 2021	Jour (8h - 20h)	60-127A	AMBULANCES WALLET	BAILLEUL SUR THERAIN		
68	S	samedi 21 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-143	OISE AMBULANCES	BEAUVAIS		
69	Djour	dimanche 22 août 2021	Jour (8h - 20h)	60-127A	AMBULANCES WALLET	BAILLEUL SUR THERAIN		
70	D	dimanche 22 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-143	OISE AMBULANCES	BEAUVAIS		
71	L	lundi 23 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-127A	AMBULANCES WALLET	BAILLEUL SUR THERAIN		
72	Me	mercredi 24 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-127A	AMBULANCES WALLET	BAILLEUL SUR THERAIN		
73	J	jeudi 25 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-143	OISE AMBULANCES	BEAUVAIS		
74	V	vendredi 27 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-143	OISE AMBULANCES	BEAUVAIS		
75	Sjour	samedi 28 août 2021	Jour (8h - 20h)	60-127A	AMBULANCES WALLET	BAILLEUL SUR THERAIN		
76	S	samedi 28 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-143	OISE AMBULANCES	BEAUVAIS		
77	D	dimanche 29 août 2021	Jour (8h - 20h)	60-143	OISE AMBULANCES	BEAUVAIS		
78	D	dimanche 29 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-127A	AMBULANCES WALLET	BAILLEUL SUR THERAIN		
79	L	lundi 30 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-127A	AMBULANCES WALLET	BAILLEUL SUR THERAIN		
80	Me	mercredi 31 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-143	OISE AMBULANCES	BEAUVAIS		
81	Me	mercredi 1 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-143	OISE AMBULANCES	BEAUVAIS		
82	J	jeudi 2 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-143	OISE AMBULANCES	BEAUVAIS		
83	V	vendredi 3 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-127A	AMBULANCES WALLET	BAILLEUL SUR THERAIN		
84	Sjour	samedi 4 septembre 2021	Jour (8h - 20h)	60-143	OISE AMBULANCES	BEAUVAIS		
85	S	samedi 4 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-127A	AMBULANCES WALLET	BAILLEUL SUR THERAIN		
86	Djour	dimanche 5 septembre 2021	Jour (8h - 20h)	60-143	OISE AMBULANCES	BEAUVAIS		
87	D	dimanche 5 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-127A	AMBULANCES WALLET	BAILLEUL SUR THERAIN		
88	L	lundi 6 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-143	OISE AMBULANCES	BEAUVAIS		
89	Me	mercredi 7 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-143	OISE AMBULANCES	BEAUVAIS		

17

Jour	Date	Jour ou Nuit	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation
90	Me	mercredi 8 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-143	OISE AMBULANCES	BEAUVAIS		
91	J	jeudi 9 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-143	OISE AMBULANCES	BEAUVAIS		
92	V	vendredi 10 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-127A	AMBULANCES WALLET	BAILLEUL SUR THERAIN		
93	Sjour	samedi 11 septembre 2021	Jour (8h - 20h)	60-143	OISE AMBULANCES	BEAUVAIS		
94	S	samedi 11 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-127A	AMBULANCES WALLET	BAILLEUL SUR THERAIN		
95	Djour	dimanche 12 septembre 2021	Jour (8h - 20h)	60-143	OISE AMBULANCES	BEAUVAIS		
96	D	dimanche 12 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-127A	AMBULANCES WALLET	BAILLEUL SUR THERAIN		
97	L	lundi 13 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-143	OISE AMBULANCES	BEAUVAIS		
98	Me	mercredi 14 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-143	OISE AMBULANCES	BEAUVAIS		
99	Me	mercredi 15 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-127A	AMBULANCES WALLET	BAILLEUL SUR THERAIN		
100	J	jeudi 16 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-143	OISE AMBULANCES	BEAUVAIS		
101	V	vendredi 17 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-143	OISE AMBULANCES	BEAUVAIS		
102	Sjour	samedi 18 septembre 2021	Jour (8h - 20h)	60-127A	AMBULANCES WALLET	BAILLEUL SUR THERAIN		
103	S	samedi 18 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-143	OISE AMBULANCES	BEAUVAIS		
104	Djour	dimanche 19 septembre 2021	Jour (8h - 20h)	60-127A	AMBULANCES WALLET	BAILLEUL SUR THERAIN		
105	D	dimanche 19 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-143	OISE AMBULANCES	BEAUVAIS		
106	L	lundi 20 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-127A	AMBULANCES WALLET	BAILLEUL SUR THERAIN		
107	Me	mercredi 21 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-127A	AMBULANCES WALLET	BAILLEUL SUR THERAIN		
108	Me	mercredi 22 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-143	OISE AMBULANCES	BEAUVAIS		
109	J	jeudi 23 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-143	OISE AMBULANCES	BEAUVAIS		
110	V	vendredi 24 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-127A	AMBULANCES WALLET	BAILLEUL SUR THERAIN		
111	Sjour	samedi 25 septembre 2021	Jour (8h - 20h)	60-127A	AMBULANCES WALLET	BAILLEUL SUR THERAIN		
112	S	samedi 25 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-143	OISE AMBULANCES	BEAUVAIS		
113	Djour	dimanche 26 septembre 2021	Jour (8h - 20h)	60-127A	AMBULANCES WALLET	BAILLEUL SUR THERAIN		
114	D	dimanche 26 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-143	OISE AMBULANCES	BEAUVAIS		
115	L	lundi 27 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-127A	AMBULANCES WALLET	BAILLEUL SUR THERAIN		
116	Me	mercredi 28 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-127A	AMBULANCES WALLET	BAILLEUL SUR THERAIN		
117	Me	mercredi 29 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-127A	AMBULANCES WALLET	BAILLEUL SUR THERAIN		
118	J	jeudi 30 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-127A	AMBULANCES WALLET	BAILLEUL SUR THERAIN		
119	V	vendredi 1 octobre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-143	OISE AMBULANCES	BEAUVAIS		
120	S	samedi 2 octobre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-127A	AMBULANCES WALLET	BAILLEUL SUR THERAIN		
121	Djour	dimanche 3 octobre 2021	Jour (8h - 20h)	60-127A	AMBULANCES WALLET	BAILLEUL SUR THERAIN		
122	D	dimanche 3 octobre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-143	OISE AMBULANCES	BEAUVAIS		
123	L	lundi 4 octobre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-143	OISE AMBULANCES	BEAUVAIS		
124	Me	mercredi 5 octobre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-143	OISE AMBULANCES	BEAUVAIS		
125	Me	mercredi 6 octobre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-143	OISE AMBULANCES	BEAUVAIS		

18

Jour	Date	Jour ou Nuit	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation
300	J	jeudi 2 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-143	OISE AMBULANCES	BEAUVAIS		
301	V	vendredi 3 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-143	OISE AMBULANCES	BEAUVAIS		
302	S	samedi 4 décembre 2021	Jour (8h - 20h)	60-127A	AMBULANCES WALLET	BAILLEUL SUR THERAIN		
303	D	dimanche 5 décembre 2021	Jour (8h - 20h)	60-143	OISE AMBULANCES	BEAUVAIS		
304	J	jeudi 9 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-127A	AMBULANCES WALLET	BAILLEUL SUR THERAIN		
305	M	mercredi 8 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-127A	AMBULANCES WALLET	BAILLEUL SUR THERAIN		
306	M	mercredi 8 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-143	OISE AMBULANCES	BEAUVAIS		
307	J	jeudi 9 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-143	OISE AMBULANCES	BEAUVAIS		
308	V	vendredi 10 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-143	OISE AMBULANCES	BEAUVAIS		
309	S	samedi 11 décembre 2021	Jour (8h - 20h)	60-143	OISE AMBULANCES	BEAUVAIS		
310	D	dimanche 12 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-127A	AMBULANCES WALLET	BAILLEUL SUR THERAIN		
311	D	dimanche 12 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-143	OISE AMBULANCES	BEAUVAIS		
312	L	lundi 13 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-127A	AMBULANCES WALLET	BAILLEUL SUR THERAIN		
313	M	mercredi 15 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-143	OISE AMBULANCES	BEAUVAIS		
314	J	jeudi 16 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-143	OISE AMBULANCES	BEAUVAIS		
315	V	vendredi 17 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-143	OISE AMBULANCES	BEAUVAIS		
316	S	samedi 18 décembre 2021	Jour (8h - 20h)	60-127A	AMBULANCES WALLET	BAILLEUL SUR THERAIN		
317	D	dimanche 19 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-143	OISE AMBULANCES	BEAUVAIS		
318	D	dimanche 19 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-127A	AMBULANCES WALLET	BAILLEUL SUR THERAIN		
319	L	lundi 20 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-127A	AMBULANCES WALLET	BAILLEUL SUR THERAIN		
320	M	mercredi 22 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-127A	AMBULANCES WALLET	BAILLEUL SUR THERAIN		
321	J	jeudi 23 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-143	OISE AMBULANCES	BEAUVAIS		
322	V	vendredi 24 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-143	OISE AMBULANCES	BEAUVAIS		
323	S	samedi 25 décembre 2021	Jour (8h - 20h)	60-127A	AMBULANCES WALLET	BAILLEUL SUR THERAIN		
324	D	dimanche 26 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-143	OISE AMBULANCES	BEAUVAIS		
325	L	lundi 27 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-127A	AMBULANCES WALLET	BAILLEUL SUR THERAIN		
326	M	mercredi 29 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-127A	AMBULANCES WALLET	BAILLEUL SUR THERAIN		
327	M	mercredi 29 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-127A	AMBULANCES WALLET	BAILLEUL SUR THERAIN		
328	J	jeudi 30 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-127A	AMBULANCES WALLET	BAILLEUL SUR THERAIN		

Jour	Date	Jour ou Nuit	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation
329	V	vendredi 31 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-127A	AMBULANCES WALLET	BAILLEUL SUR THERAIN		

SECTEUR 2-BEAUVAIS

La société référente du secteur est indiquée par une croix.

Société référente du secteur	N° d'agrément	NOM DE LA SOCIÉTÉ	COMMUNE D'IMPLANTATION
	60-15	AMBULANCES DU BEAUVAIS	BEAUVAIS
	60-84	AMBULANCES DE BEAUVAIS	THIELE
	60-122A	AMBULANCES MARTIAL	ONS EN BRAY
	60-127A	AMBULANCES MARTIAL	AUNEUIL

PERIODE		LIGNE DE GARDE N°2			
Jour	Date	Jour ou Nuit	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation
J	jeudi 3 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-15	AMBULANCES DU BEAUVAIS	BEAUVAIS
V	vendredi 4 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-15	AMBULANCES DU BEAUVAIS	THIELE
S	samedi 5 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-64	AMBULANCES DE BEAUVAIS	THIELE
D	dimanche 6 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-15	AMBULANCES DU BEAUVAIS	BEAUVAIS
L	lundi 7 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-15	AMBULANCES DU BEAUVAIS	BEAUVAIS
M	mardi 8 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-15	AMBULANCES DU BEAUVAIS	BEAUVAIS
M	mercredi 9 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-15	AMBULANCES DU BEAUVAIS	BEAUVAIS
J	jeudi 10 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-15	AMBULANCES DU BEAUVAIS	BEAUVAIS
V	vendredi 11 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-15	AMBULANCES DU BEAUVAIS	BEAUVAIS
S	samedi 12 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-64	AMBULANCES DE BEAUVAIS	THIELE
D	dimanche 13 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-15	AMBULANCES DU BEAUVAIS	BEAUVAIS
L	lundi 14 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-84	AMBULANCES DE BEAUVAIS	THIELE
M	mardi 15 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-15	AMBULANCES DU BEAUVAIS	BEAUVAIS
M	mercredi 16 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-15	AMBULANCES DU BEAUVAIS	BEAUVAIS
J	jeudi 17 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-64	AMBULANCES DE BEAUVAIS	THIELE
V	vendredi 18 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-15	AMBULANCES DU BEAUVAIS	BEAUVAIS
S	samedi 19 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-15	AMBULANCES DU BEAUVAIS	BEAUVAIS
D	dimanche 20 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-64	AMBULANCES DE BEAUVAIS	THIELE
L	lundi 21 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-15	AMBULANCES DU BEAUVAIS	BEAUVAIS
M	mardi 22 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-15	AMBULANCES DU BEAUVAIS	BEAUVAIS
M	mercredi 23 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-15	AMBULANCES DU BEAUVAIS	BEAUVAIS
J	jeudi 24 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-15	AMBULANCES DU BEAUVAIS	BEAUVAIS
V	vendredi 25 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-15	AMBULANCES DU BEAUVAIS	BEAUVAIS
S	samedi 26 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-15	AMBULANCES DU BEAUVAIS	BEAUVAIS
D	dimanche 27 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-64	AMBULANCES DE BEAUVAIS	THIELE
L	lundi 28 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-15	AMBULANCES DU BEAUVAIS	BEAUVAIS
M	mardi 29 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-15	AMBULANCES DU BEAUVAIS	BEAUVAIS
M	mercredi 30 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-15	AMBULANCES DU BEAUVAIS	BEAUVAIS
J	jeudi 31 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-15	AMBULANCES DU BEAUVAIS	BEAUVAIS

Jour	Date	Jour ou Nuit	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation
D	dimanche 2 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-64	AMBULANCES DE BEAUVAIS	THIELE
L	lundi 3 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-15	AMBULANCES DU BEAUVAIS	BEAUVAIS
M	mardi 4 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-15	AMBULANCES DU BEAUVAIS	BEAUVAIS
M	mercredi 5 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-15	AMBULANCES DU BEAUVAIS	BEAUVAIS
J	jeudi 6 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-15	AMBULANCES DU BEAUVAIS	BEAUVAIS
V	vendredi 7 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-15	AMBULANCES DU BEAUVAIS	BEAUVAIS
S	samedi 8 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-64	AMBULANCES DE BEAUVAIS	THIELE
D	dimanche 9 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-15	AMBULANCES DU BEAUVAIS	BEAUVAIS
L	lundi 10 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-15	AMBULANCES DU BEAUVAIS	BEAUVAIS
M	mardi 11 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-15	AMBULANCES DU BEAUVAIS	BEAUVAIS
M	mercredi 12 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-15	AMBULANCES DU BEAUVAIS	BEAUVAIS
J	jeudi 13 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-15	AMBULANCES DU BEAUVAIS	BEAUVAIS
V	vendredi 14 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-15	AMBULANCES DU BEAUVAIS	BEAUVAIS
S	samedi 15 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-64	AMBULANCES DE BEAUVAIS	THIELE
D	dimanche 16 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-15	AMBULANCES DU BEAUVAIS	BEAUVAIS
L	lundi 17 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-15	AMBULANCES DU BEAUVAIS	BEAUVAIS
M	mardi 18 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-15	AMBULANCES DU BEAUVAIS	BEAUVAIS
M	mercredi 19 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-15	AMBULANCES DU BEAUVAIS	BEAUVAIS
J	jeudi 20 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-15	AMBULANCES DU BEAUVAIS	BEAUVAIS
V	vendredi 21 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-64	AMBULANCES DE BEAUVAIS	THIELE
S	samedi 22 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-15	AMBULANCES DU BEAUVAIS	BEAUVAIS
D	dimanche 23 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-64	AMBULANCES DE BEAUVAIS	THIELE
L	lundi 24 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-15	AMBULANCES DU BEAUVAIS	BEAUVAIS
M	mardi 25 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-15	AMBULANCES DU BEAUVAIS	BEAUVAIS
M	mercredi 26 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-15	AMBULANCES DU BEAUVAIS	BEAUVAIS
J	jeudi 27 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-15	AMBULANCES DU BEAUVAIS	BEAUVAIS
V	vendredi 28 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-15	AMBULANCES DU BEAUVAIS	BEAUVAIS
S	samedi 29 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-64	AMBULANCES DE BEAUVAIS	THIELE
D	dimanche 30 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-15	AMBULANCES DU BEAUVAIS	BEAUVAIS
L	lundi 31 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-15	AMBULANCES DU BEAUVAIS	BEAUVAIS
M	mardi 1 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-15	AMBULANCES DU BEAUVAIS	BEAUVAIS
M	mercredi 2 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-15	AMBULANCES DU BEAUVAIS	BEAUVAIS
J	jeudi 3 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-15	AMBULANCES DU BEAUVAIS	BEAUVAIS
V	vendredi 4 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-15	AMBULANCES DU BEAUVAIS	BEAUVAIS
S	samedi 5 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-64	AMBULANCES DE BEAUVAIS	THIELE
D	dimanche 6 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-15	AMBULANCES DU BEAUVAIS	BEAUVAIS
L	lundi 7 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-15	AMBULANCES DU BEAUVAIS	BEAUVAIS
M	mardi 8 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-15	AMBULANCES DU BEAUVAIS	BEAUVAIS
M	mercredi 9 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-15	AMBULANCES DU BEAUVAIS	BEAUVAIS
J	jeudi 10 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-15	AMBULANCES DU BEAUVAIS	BEAUVAIS
V	vendredi 11 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-15	AMBULANCES DU BEAUVAIS	BEAUVAIS
S	samedi 12 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-64	AMBULANCES DE BEAUVAIS	THIELE

SECTEUR 3 - MERU

La société référente du secteur est indiquée par une croix :

Société référente du secteur	N° d'agrément	NOM DE LA SOCIETE	COMMUNE D'IMPLANTATION
	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
	60-11	AMBULANCES DE CHAMBLY	CHAMBLY
	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
	60-100A	AMBULANCES DU CHATEAU	TRIE CHATEAU
	60-100B	AMBULANCES DU CHATEAU	CHAUMONT EN VEXIN

Jour	Date	Jour ou Nuit	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation
J	jeudi 7 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-15	AMBULANCES DU BEAUVAISIS	BEAUVAIS
V	vendredi 8 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-15	AMBULANCES DU BEAUVAISIS	BEAUVAIS
S	samedi 9 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-64	AMBULANCES DE BEAUVAIS	TRIE
S	samedi 9 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-15	AMBULANCES DU BEAUVAISIS	BEAUVAIS
S	samedi 9 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-64	AMBULANCES DE BEAUVAIS	TRIE
D	dimanche 9 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-15	AMBULANCES DU BEAUVAISIS	BEAUVAIS
L	lundi 6 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-15	AMBULANCES DU BEAUVAISIS	BEAUVAIS
Ma	mardi 7 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-15	AMBULANCES DU BEAUVAISIS	BEAUVAIS
Me	mercredi 8 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-15	AMBULANCES DU BEAUVAISIS	BEAUVAIS
J	jeudi 9 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-15	AMBULANCES DU BEAUVAISIS	BEAUVAIS
V	vendredi 10 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-15	AMBULANCES DU BEAUVAISIS	BEAUVAIS
S	samedi 11 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-64	AMBULANCES DE BEAUVAIS	TRIE
S	samedi 11 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-15	AMBULANCES DU BEAUVAISIS	BEAUVAIS
S	samedi 11 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-64	AMBULANCES DE BEAUVAIS	TRIE
D	dimanche 12 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-15	AMBULANCES DU BEAUVAISIS	BEAUVAIS
L	lundi 13 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-15	AMBULANCES DU BEAUVAISIS	BEAUVAIS
Ma	mardi 14 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-15	AMBULANCES DU BEAUVAISIS	BEAUVAIS
Me	mercredi 15 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-15	AMBULANCES DU BEAUVAISIS	BEAUVAIS
J	jeudi 16 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-15	AMBULANCES DU BEAUVAISIS	BEAUVAIS
V	vendredi 17 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-15	AMBULANCES DU BEAUVAISIS	BEAUVAIS
S	samedi 18 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-15	AMBULANCES DU BEAUVAISIS	BEAUVAIS
S	samedi 18 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-64	AMBULANCES DE BEAUVAIS	TRIE
D	dimanche 19 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-15	AMBULANCES DU BEAUVAISIS	BEAUVAIS
L	lundi 20 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-15	AMBULANCES DU BEAUVAISIS	BEAUVAIS
Ma	mardi 21 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-15	AMBULANCES DU BEAUVAISIS	BEAUVAIS
Me	mercredi 22 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-15	AMBULANCES DU BEAUVAISIS	BEAUVAIS
J	jeudi 23 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-15	AMBULANCES DU BEAUVAISIS	BEAUVAIS
V	vendredi 24 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-15	AMBULANCES DU BEAUVAISIS	BEAUVAIS
S	samedi 25 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-64	AMBULANCES DE BEAUVAIS	TRIE
S	samedi 25 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-15	AMBULANCES DU BEAUVAISIS	BEAUVAIS
D	dimanche 26 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-15	AMBULANCES DU BEAUVAISIS	BEAUVAIS
L	lundi 27 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-15	AMBULANCES DU BEAUVAISIS	BEAUVAIS
Ma	mardi 28 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-15	AMBULANCES DU BEAUVAISIS	BEAUVAIS
Me	mercredi 29 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-15	AMBULANCES DU BEAUVAISIS	BEAUVAIS
J	jeudi 30 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-15	AMBULANCES DU BEAUVAISIS	BEAUVAIS
V	vendredi 31 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-15	AMBULANCES DU BEAUVAISIS	BEAUVAIS

PERIODE		LIGNE DE GARDE n°1				
Jour	Date	Jour ou Nuit	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation	
1	Me	jeudi 1 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-11	AMBULANCES DE CHAMBLY	CHAMBLY
2	J	vendredi 2 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
3	Sjour	samedi 3 juillet 2021	Jour (8h - 20h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
4	S	samedi 3 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
5	Sjour	dimanche 4 juillet 2021	Jour (8h - 20h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
6	D	dimanche 4 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
7	L	lundi 5 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
8	Ma	mardi 6 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
9	Me	mercredi 7 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
10	J	jeudi 8 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
11	V	vendredi 9 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
12	Sjour	samedi 10 juillet 2021	Jour (8h - 20h)	60-11	AMBULANCES DE CHAMBLY	CHAMBLY
13	S	samedi 10 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-100A	AMBULANCES DU CHATEAU	TRIE CHATEAU
14	Djour	dimanche 11 juillet 2021	Jour (8h - 20h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
15	D	dimanche 11 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-100B	AMBULANCES DU CHATEAU	CHAUMONT EN VEXIN
16	L	lundi 12 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-11	AMBULANCES DE CHAMBLY	CHAMBLY
17	Ma	mardi 13 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-11	AMBULANCES DE CHAMBLY	CHAMBLY
18	Me	mercredi 14 juillet 2021	Jour (8h - 20h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
19	Me	mercredi 14 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
20	J	jeudi 15 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
21	V	vendredi 16 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
22	Sjour	samedi 17 juillet 2021	Jour (8h - 20h)	60-11	AMBULANCES DE CHAMBLY	CHAMBLY
23	S	samedi 17 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
24	Djour	dimanche 18 juillet 2021	Jour (8h - 20h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
25	D	dimanche 18 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
26	L	lundi 19 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
27	Ma	mardi 20 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
28	Me	mercredi 21 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-100A	AMBULANCES DU CHATEAU	TRIE CHATEAU
29	J	jeudi 22 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-100B	AMBULANCES DU CHATEAU	CHAUMONT EN VEXIN
30	V	vendredi 23 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-11	AMBULANCES DE CHAMBLY	CHAMBLY
31	Sjour	samedi 24 juillet 2021	Jour (8h - 20h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
32	S	samedi 24 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-11	AMBULANCES DE CHAMBLY	CHAMBLY
33	Djour	dimanche 25 juillet 2021	Jour (8h - 20h)	60-100A	AMBULANCES DU CHATEAU	TRIE CHATEAU
34	D	dimanche 25 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS

	Jour	Date	Jour ou Nuit	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation
35	L	lundi 26 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
36	Ma	mardi 27 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
37	Me	mercredi 28 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
38	J	jeudi 29 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
39	V	vendredi 30 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
40	Sjour	samedi 31 juillet 2021	Jour (8h - 20h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
41	S	samedi 31 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
42	Djour	dimanche 1 août 2021	Jour (8h - 20h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
43	D	dimanche 1 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
44	L	lundi 2 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-100B	AMBULANCES DU CHÂTEAU	CHAUMONT EN VEXIN
45	Ma	mardi 3 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-100A	AMBULANCES DU CHÂTEAU	TRIE CHÂTEAU
46	Me	mercredi 4 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-11	AMBULANCES DE CHAMBLY	CHAMBLY
47	J	jeudi 5 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-11	AMBULANCES DE CHAMBLY	CHAMBLY
48	V	vendredi 6 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
49	Sjour	samedi 7 août 2021	Jour (8h - 20h)	60-11	AMBULANCES DE CHAMBLY	CHAMBLY
50	S	samedi 7 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
51	Djour	dimanche 8 août 2021	Jour (8h - 20h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
52	D	dimanche 8 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
53	L	lundi 9 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
54	Ma	mardi 10 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
55	Me	mercredi 11 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
56	J	jeudi 12 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
57	V	vendredi 13 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
58	S	samedi 14 août 2021	Jour (8h - 20h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
59	S	samedi 14 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-100B	AMBULANCES DU CHÂTEAU	CHAUMONT EN VEXIN
60	Djour	dimanche 15 août 2021	Jour (8h - 20h)	60-11	AMBULANCES DE CHAMBLY	CHAMBLY
61	D	dimanche 15 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-100A	AMBULANCES DU CHÂTEAU	TRIE CHÂTEAU
62	L	lundi 16 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-11	AMBULANCES DE CHAMBLY	CHAMBLY
63	Ma	mardi 17 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
64	Me	mercredi 18 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
65	J	jeudi 19 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
66	V	vendredi 20 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
67	Sjour	samedi 21 août 2021	Jour (8h - 20h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
68	S	samedi 21 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
69	Djour	dimanche 22 août 2021	Jour (8h - 20h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
70	D	dimanche 22 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
71	L	lundi 23 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
72	Ma	mardi 24 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
73	Me	mercredi 25 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-100B	AMBULANCES DU CHÂTEAU	CHAUMONT EN VEXIN
74	J	jeudi 26 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-11	AMBULANCES DE CHAMBLY	CHAMBLY
75	V	vendredi 27 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-11	AMBULANCES DE CHAMBLY	CHAMBLY
76	Sjour	samedi 28 août 2021	Jour (8h - 20h)	60-100A	AMBULANCES DU CHÂTEAU	TRIE CHÂTEAU
77	S	samedi 28 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
78	Djour	dimanche 29 août 2021	Jour (8h - 20h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
79	D	dimanche 29 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
80	L	lundi 30 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
81	Ma	mardi 31 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
82	Me	mercredi 1 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
83	J	jeudi 2 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
84	V	vendredi 3 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
85	Sjour	samedi 4 septembre 2021	Jour (8h - 20h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
86	S	samedi 4 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
87	Djour	dimanche 5 septembre 2021	Jour (8h - 20h)	60-11	AMBULANCES DE CHAMBLY	CHAMBLY
88	D	dimanche 5 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-100B	AMBULANCES DU CHÂTEAU	CHAUMONT EN VEXIN
89	L	lundi 6 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-100A	AMBULANCES DU CHÂTEAU	TRIE CHÂTEAU

	Jour	Date	Jour ou Nuit	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation
90	Ma	mardi 7 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-11	AMBULANCES DE CHAMBLY	CHAMBLY
91	Me	mercredi 8 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-11	AMBULANCES DE CHAMBLY	CHAMBLY
92	J	jeudi 9 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
93	V	vendredi 10 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
94	Sjour	samedi 11 septembre 2021	Jour (8h - 20h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
95	S	samedi 11 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
96	Djour	dimanche 12 septembre 2021	Jour (8h - 20h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
97	D	dimanche 12 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
98	L	lundi 13 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
99	Ma	mardi 14 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
100	Me	mercredi 15 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
101	J	jeudi 16 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
102	V	vendredi 17 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-100B	AMBULANCES DU CHÂTEAU	CHAUMONT EN VEXIN
103	Sjour	samedi 18 septembre 2021	Jour (8h - 20h)	60-11	AMBULANCES DE CHAMBLY	CHAMBLY
104	S	samedi 18 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-100A	AMBULANCES DU CHÂTEAU	TRIE CHÂTEAU
105	Djour	dimanche 19 septembre 2021	Jour (8h - 20h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
106	D	dimanche 19 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-100B	AMBULANCES DU CHÂTEAU	CHAUMONT EN VEXIN
107	L	lundi 20 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-11	AMBULANCES DE CHAMBLY	CHAMBLY
108	Ma	mardi 21 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
109	Me	mercredi 22 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
110	J	jeudi 23 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
111	V	vendredi 24 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
112	Sjour	samedi 25 septembre 2021	Jour (8h - 20h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
113	S	samedi 25 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
114	Djour	dimanche 26 septembre 2021	Jour (8h - 20h)	60-11	AMBULANCES DE CHAMBLY	CHAMBLY
115	D	dimanche 26 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
116	L	lundi 27 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
117	Ma	mardi 28 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
118	Me	mercredi 29 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-100A	AMBULANCES DU CHÂTEAU	TRIE CHÂTEAU
119	J	jeudi 30 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-100B	AMBULANCES DU CHÂTEAU	CHAUMONT EN VEXIN
120	V	vendredi 1 octobre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-11	AMBULANCES DE CHAMBLY	CHAMBLY
121	Sjour	samedi 2 octobre 2021	Jour (8h - 20h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
122	S	samedi 2 octobre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-11	AMBULANCES DE CHAMBLY	CHAMBLY
123	Djour	dimanche 3 octobre 2021	Jour (8h - 20h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
124	D	dimanche 3 octobre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
125	L	lundi 4 octobre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
126	Ma	mardi 5 octobre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
127	Me	mercredi 6 octobre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
128	J	jeudi 7 octobre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
129	V	vendredi 8 octobre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
130	Sjour	samedi 9 octobre 2021	Jour (8h - 20h)	60-100A	AMBULANCES DU CHÂTEAU	TRIE CHÂTEAU
131	S	samedi 9 octobre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
132	Djour	dimanche 10 octobre 2021	Jour (8h - 20h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
133	D	dimanche 10 octobre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
134	L	lundi 11 octobre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-100B	AMBULANCES DU CHÂTEAU	CHAUMONT EN VEXIN
135	Ma	mardi 12 octobre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-100A	AMBULANCES DU CHÂTEAU	TRIE CHÂTEAU
136	Me	mercredi 13 octobre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-11	AMBULANCES DE CHAMBLY	CHAMBLY
137	J	jeudi 14 octobre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-11	AMBULANCES DE CHAMBLY	CHAMBLY
138	V	vendredi 15 octobre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
139	Sjour	samedi 16 octobre 2021	Jour (8h - 20h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
140	S	samedi 16 octobre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
141	Djour	dimanche 17 octobre 2021	Jour (8h - 20h)	60-11	AMBULANCES DE CHAMBLY	CHAMBLY
142	D	dimanche 17 octobre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
143	L	lundi 18 octobre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
144	Ma	mardi 19 octobre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES

	Jour	Date	Jour ou Nuit	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation
145	Me	mercredi 20 octobre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
146	J	jeudi 21 octobre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
147	V	vendredi 22 octobre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
148	Sjour	samedi 23 octobre 2021	Jour (8h - 20h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
149	S	samedi 23 octobre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-100B	AMBULANCES DU CHÂTEAU	CHAUMONT EN VEXIN
150	Djour	dimanche 24 octobre 2021	Jour (8h - 20h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
151	D	dimanche 24 octobre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-100A	AMBULANCES DU CHÂTEAU	TRIE CHÂTEAU
152	L	lundi 25 octobre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-11	AMBULANCES DE CHAMBLY	CHAMBLY
153	Ma	mardi 26 octobre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-11	AMBULANCES DE CHAMBLY	CHAMBLY
154	Me	mercredi 27 octobre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
155	J	jeudi 28 octobre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
156	Ve	vendredi 29 octobre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
157	Sjour	samedi 30 octobre 2021	Jour (8h - 20h)	60-100B	AMBULANCES DU CHÂTEAU	CHAUMONT EN VEXIN
158	S	samedi 30 octobre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
159	Djour	dimanche 31 octobre 2021	Jour (8h - 20h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
160	D	dimanche 31 octobre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
161	Djour	dimanche 31 octobre 2021	Jour (8h - 20h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
162	L	lundi 1 novembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
163	Ma	mardi 2 novembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
164	Me	mercredi 3 novembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
165	J	jeudi 4 novembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-100A	AMBULANCES DU CHÂTEAU	TRIE CHÂTEAU
166	V	vendredi 5 novembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-100B	AMBULANCES DU CHÂTEAU	CHAUMONT EN VEXIN
167	Sjour	samedi 6 novembre 2021	Jour (8h - 20h)	60-100A	AMBULANCES DU CHÂTEAU	TRIE CHÂTEAU
168	S	samedi 6 novembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-11	AMBULANCES DE CHAMBLY	CHAMBLY
169	Djour	dimanche 7 novembre 2021	Jour (8h - 20h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
170	D	dimanche 7 novembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-11	AMBULANCES DE CHAMBLY	CHAMBLY
171	L	lundi 8 novembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
172	Ma	mardi 9 novembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
173	Me	mercredi 10 novembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
174	J	jeudi 11 novembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
175	J	jeudi 11 novembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
176	V	vendredi 12 novembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
177	Sjour	samedi 13 novembre 2021	Jour (8h - 20h)	60-100B	AMBULANCES DU CHÂTEAU	CHAUMONT EN VEXIN
178	S	samedi 13 novembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
179	Djour	dimanche 14 novembre 2021	Jour (8h - 20h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
180	D	dimanche 14 novembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
181	L	lundi 15 novembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-180	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
182	Ma	mardi 16 novembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-100A	AMBULANCES DU CHÂTEAU	TRIE CHÂTEAU
183	Me	mercredi 17 novembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-100B	AMBULANCES DU CHÂTEAU	CHAUMONT EN VEXIN
184	J	jeudi 18 novembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-11	AMBULANCES DE CHAMBLY	CHAMBLY
185	V	vendredi 19 novembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-11	AMBULANCES DE CHAMBLY	CHAMBLY
186	Sjour	samedi 20 novembre 2021	Jour (8h - 20h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
187	S	samedi 20 novembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
188	Djour	dimanche 21 novembre 2021	Jour (8h - 20h)	60-11	AMBULANCES DE CHAMBLY	CHAMBLY
189	D	dimanche 21 novembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
190	L	lundi 22 novembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
191	Ma	mardi 23 novembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
192	Me	mercredi 24 novembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
193	J	jeudi 25 novembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
194	V	vendredi 26 novembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
195	Sjour	samedi 27 novembre 2021	Jour (8h - 20h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
196	S	samedi 27 novembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
197	Djour	dimanche 28 novembre 2021	Jour (8h - 20h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
198	D	dimanche 28 novembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-100A	AMBULANCES DU CHÂTEAU	TRIE CHÂTEAU
199	L	lundi 29 novembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-100B	AMBULANCES DU CHÂTEAU	CHAUMONT EN VEXIN

	Jour	Date	Jour ou Nuit	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation
200	Ma	mardi 30 novembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-11	AMBULANCES DE CHAMBLY	CHAMBLY
201	Me	mercredi 1 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-11	AMBULANCES DE CHAMBLY	CHAMBLY
202	J	jeudi 2 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
203	V	vendredi 3 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
204	Sjour	samedi 4 décembre 2021	Jour (8h - 20h)	60-100A	AMBULANCES DU CHÂTEAU	TRIE CHÂTEAU
205	S	samedi 4 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
206	Djour	dimanche 5 décembre 2021	Jour (8h - 20h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
207	D	dimanche 5 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
208	L	lundi 6 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
209	Ma	mardi 7 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
210	Me	mercredi 8 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
211	J	jeudi 9 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
212	V	vendredi 10 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-100B	AMBULANCES DU CHÂTEAU	CHAUMONT EN VEXIN
213	Sjour	samedi 11 décembre 2021	Jour (8h - 20h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
214	S	samedi 11 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-100A	AMBULANCES DU CHÂTEAU	TRIE CHÂTEAU
215	Djour	dimanche 12 décembre 2021	Jour (8h - 20h)	60-100B	AMBULANCES DU CHÂTEAU	CHAUMONT EN VEXIN
216	D	dimanche 12 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-11	AMBULANCES DE CHAMBLY	CHAMBLY
217	L	lundi 13 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-11	AMBULANCES DE CHAMBLY	CHAMBLY
218	Ma	mardi 14 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
219	Me	mercredi 15 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
220	J	jeudi 16 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
221	V	vendredi 17 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
222	Sjour	samedi 18 décembre 2021	Jour (8h - 20h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
223	S	samedi 18 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
224	Djour	dimanche 19 décembre 2021	Jour (8h - 20h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
225	D	dimanche 19 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
226	L	lundi 20 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
227	Ma	mardi 21 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
228	Me	mercredi 22 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-100A	AMBULANCES DU CHÂTEAU	TRIE CHÂTEAU
229	J	jeudi 23 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-100B	AMBULANCES DU CHÂTEAU	CHAUMONT EN VEXIN
230	V	vendredi 24 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-11	AMBULANCES DE CHAMBLY	CHAMBLY
231	Sjour	samedi 25 décembre 2021	Jour (8h - 20h)	60-100A	AMBULANCES DU CHÂTEAU	TRIE CHÂTEAU
232	S	samedi 25 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-11	AMBULANCES DE CHAMBLY	CHAMBLY
233	Djour	dimanche 26 décembre 2021	Jour (8h - 20h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
234	D	dimanche 26 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
235	L	lundi 27 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
236	Ma	mardi 28 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
237	Me	mercredi 29 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-12	AMBULANCES CARLIER LES SABLONS	ST CREPIN IBOUVILLERS
238	J	jeudi 30 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES
239	V	vendredi 31 décembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-160	AMBULANCES DU NOAILLAIS	NOAILLES

SECTEUR 4 - SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE

La société référente du secteur est indiquée par une croix :

Société référente du secteur	N° d'agrément	NOM DE LA SOCIETE	COMMUNE d'IMPLANTATION
	60-09	AMBULANCES CARO	BRETEUIL
	60-41	SAINTE JUST AMBULANCES	MAIGNELAY MONTIGNY
	60-45D	AMBULANCES D'HINAUT	CLERMONT
	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
	60-137	AMBULANCE ASSISTANCE	ST JUST EN CHAUSSEE

2 SEMESTRE

2021

PERIODE

LIGNE DE GARDE n°1

Jour	Date	Jour ou Nuit	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation
J	jeudi 1 juillet 2021	Nuit (20h-8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
V	vendredi 2 juillet 2021	Nuit (20h-8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
S	samedi 3 juillet 2021	Nuit (20h-8h)	60-45D	AMBULANCES D'HINAUT	CLERMONT
D	dimanche 4 juillet 2021	Nuit (20h-8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
L	lundi 5 juillet 2021	Nuit (20h-8h)	60-137	AMBULANCE ASSISTANCE	BRETEUIL
Ma	mardi 6 juillet 2021	Nuit (20h-8h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
Me	mercredi 7 juillet 2021	Nuit (20h-8h)	60-41	SAINTE JUST AMBULANCES	MAIGNELAY MONTIGNY
J	jeudi 8 juillet 2021	Nuit (20h-8h)	60-41	SAINTE JUST AMBULANCES	MAIGNELAY MONTIGNY
V	vendredi 9 juillet 2021	Nuit (20h-8h)	60-09	AMBULANCES CARO	BRETEUIL
S	samedi 10 juillet 2021	Nuit (20h-8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
S	samedi 17 juillet 2021	Nuit (20h-8h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
D	dimanche 18 juillet 2021	Nuit (20h-8h)	60-41	SAINTE JUST AMBULANCES	MAIGNELAY MONTIGNY

D	dimanche 11 juillet 2021	Nuit (20h-8h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
L	lundi 12 juillet 2021	Nuit (20h-8h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
Ma	mardi 13 juillet 2021	Nuit (20h-8h)	60-41	SAINTE JUST AMBULANCES	MAIGNELAY MONTIGNY
Me	mercredi 14 juillet 2021	Nuit (20h-8h)	60-45D	AMBULANCES D'HINAUT	CLERMONT
Me	mercredi 14 juillet 2021	Nuit (20h-8h)	60-41	SAINTE JUST AMBULANCES	MAIGNELAY MONTIGNY
J	jeudi 15 juillet 2021	Nuit (20h-8h)	60-41	SAINTE JUST AMBULANCES	MAIGNELAY MONTIGNY
V	vendredi 16 juillet 2021	Nuit (20h-8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
S	samedi 17 juillet 2021	Nuit (20h-8h)	60-137	AMBULANCE ASSISTANCE	ST JUST EN CHAUSSEE
S	samedi 17 juillet 2021	Nuit (20h-8h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
D	dimanche 18 juillet 2021	Nuit (20h-8h)	60-09	AMBULANCES CARO	BRETEUIL
L	lundi 19 juillet 2021	Nuit (20h-8h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
Ma	mardi 20 juillet 2021	Nuit (20h-8h)	60-137	AMBULANCE ASSISTANCE	BRETEUIL
Me	mercredi 21 juillet 2021	Nuit (20h-8h)	60-137	AMBULANCE ASSISTANCE	ST JUST EN CHAUSSEE
J	jeudi 22 juillet 2021	Nuit (20h-8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
V	vendredi 23 juillet 2021	Nuit (20h-8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
S	samedi 24 juillet 2021	Nuit (20h-8h)	60-41	SAINTE JUST AMBULANCES	MAIGNELAY MONTIGNY
S	samedi 24 juillet 2021	Nuit (20h-8h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
D	dimanche 25 juillet 2021	Nuit (20h-8h)	60-137	AMBULANCE ASSISTANCE	ST JUST EN CHAUSSEE
L	lundi 26 juillet 2021	Nuit (20h-8h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
Ma	mardi 27 juillet 2021	Nuit (20h-8h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
Me	mercredi 28 juillet 2021	Nuit (20h-8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
J	jeudi 29 juillet 2021	Nuit (20h-8h)	60-41	SAINTE JUST AMBULANCES	MAIGNELAY MONTIGNY
V	vendredi 30 juillet 2021	Nuit (20h-8h)	60-41	SAINTE JUST AMBULANCES	MAIGNELAY MONTIGNY
S	samedi 31 juillet 2021	Nuit (20h-8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
S	samedi 31 juillet 2021	Nuit (20h-8h)	60-41	SAINTE JUST AMBULANCES	MAIGNELAY MONTIGNY
D	dimanche 1 août 2021	Nuit (20h-8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
L	lundi 2 août 2021	Nuit (20h-8h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
Ma	mardi 3 août 2021	Nuit (20h-8h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
Me	mercredi 4 août 2021	Nuit (20h-8h)	60-09	AMBULANCES CARO	BRETEUIL
J	jeudi 5 août 2021	Nuit (20h-8h)	60-09	AMBULANCES CARO	BRETEUIL
V	vendredi 6 août 2021	Nuit (20h-8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
S	samedi 7 août 2021	Nuit (20h-8h)	60-41	SAINTE JUST AMBULANCES	MAIGNELAY MONTIGNY

S	samedi 7 août 2021	Nuit (20h-8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
D	dimanche 8 août 2021	Jour (8h-20h)	60-137	AMBULANCE ASSISTANCE	ST-JUST EN CHAUSSEE
L	lundi 9 août 2021	Nuit (20h-8h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
Ma	mardi 10 août 2021	Nuit (20h-8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
Me	mercredi 11 août 2021	Nuit (20h-8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
J	jeudi 12 août 2021	Nuit (20h-8h)	60-41	SAINT JUST AMBULANCES	MAIGNELAY MONTIGNY
V	vendredi 13 août 2021	Nuit (20h-8h)	60-41	SAINT JUST AMBULANCES	MAIGNELAY MONTIGNY
S	samedi 14 août 2021	Nuit (20h-8h)	60-45D	AMBULANCES DHINAUT	CLERMONT
D	dimanche 15 août 2021	Jour (8h-20h)	60-09	AMBULANCES CARO	MAIGNELAY MONTIGNY
D	dimanche 15 août 2021	Nuit (20h-8h)	#N/A	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
L	lundi 16 août 2021	Nuit (20h-8h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
Ma	mardi 17 août 2021	Nuit (20h-8h)	60-137	AMBULANCE ASSISTANCE	ST JUST EN CHAUSSEE
Me	mercredi 18 août 2021	Nuit (20h-8h)	60-137	AMBULANCE ASSISTANCE	ST JUST EN CHAUSSEE
J	jeudi 19 août 2021	Nuit (20h-8h)	60-41	SAINT JUST AMBULANCES	MAIGNELAY MONTIGNY
V	vendredi 20 août 2021	Nuit (20h-8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
S	samedi 21 août 2021	Nuit (20h-8h)	60-45D	AMBULANCES DHINAUT	CLERMONT
D	dimanche 22 août 2021	Jour (8h-20h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
L	lundi 23 août 2021	Nuit (20h-8h)	60-41	SAINT JUST AMBULANCES	MAIGNELAY MONTIGNY
Ma	mardi 24 août 2021	Nuit (20h-8h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
Me	mercredi 25 août 2021	Nuit (20h-8h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
J	jeudi 26 août 2021	Nuit (20h-8h)	60-41	SAINT JUST AMBULANCES	MAIGNELAY MONTIGNY
V	vendredi 27 août 2021	Nuit (20h-8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
S	samedi 28 août 2021	Nuit (20h-8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
D	dimanche 29 août 2021	Jour (8h-20h)	60-41	SAINT JUST AMBULANCES	MAIGNELAY MONTIGNY
L	lundi 30 août 2021	Nuit (20h-8h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
Ma	mardi 31 août 2021	Nuit (20h-8h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
Me	mercredi 1 septembre 2021	Nuit (20h-8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
J	jeudi 2 septembre 2021	Nuit (20h-8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
V	vendredi 3 septembre 2021	Nuit (20h-8h)	60-41	SAINT JUST AMBULANCES	MAIGNELAY MONTIGNY

S	samedi 4 septembre 2021	Nuit (20h-8h)	60-45D	AMBULANCES DHINAUT	CLERMONT
D	dimanche 5 septembre 2021	Jour (8h-20h)	60-41	SAINT JUST AMBULANCES	MAIGNELAY MONTIGNY
L	lundi 6 septembre 2021	Nuit (20h-8h)	60-137	AMBULANCE ASSISTANCE	ST JUST EN CHAUSSEE
Ma	mardi 7 septembre 2021	Nuit (20h-8h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
Me	mercredi 8 septembre 2021	Nuit (20h-8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
J	jeudi 9 septembre 2021	Nuit (20h-8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
V	vendredi 10 septembre 2021	Nuit (20h-8h)	60-41	SAINT JUST AMBULANCES	MAIGNELAY MONTIGNY
S	samedi 11 septembre 2021	Nuit (20h-8h)	60-45D	AMBULANCES DHINAUT	CLERMONT
D	dimanche 12 septembre 2021	Jour (8h-20h)	60-41	SAINT JUST AMBULANCES	MAIGNELAY MONTIGNY
L	lundi 13 septembre 2021	Nuit (20h-8h)	60-09	AMBULANCES CARO	BRETEUIL
Ma	mardi 14 septembre 2021	Nuit (20h-8h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
Me	mercredi 15 septembre 2021	Nuit (20h-8h)	60-41	SAINT JUST AMBULANCES	MAIGNELAY MONTIGNY
J	jeudi 16 septembre 2021	Nuit (20h-8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
V	vendredi 17 septembre 2021	Nuit (20h-8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
S	samedi 18 septembre 2021	Nuit (20h-8h)	60-09	AMBULANCES CARO	BRETEUIL
D	dimanche 19 septembre 2021	Jour (8h-20h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
L	lundi 20 septembre 2021	Nuit (20h-8h)	60-09	AMBULANCES CARO	BRETEUIL
Ma	mardi 21 septembre 2021	Nuit (20h-8h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
Me	mercredi 22 septembre 2021	Nuit (20h-8h)	60-137	AMBULANCE ASSISTANCE	ST JUST EN CHAUSSEE
J	jeudi 23 septembre 2021	Nuit (20h-8h)	60-137	AMBULANCE ASSISTANCE	ST JUST EN CHAUSSEE
V	vendredi 24 septembre 2021	Nuit (20h-8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
S	samedi 25 septembre 2021	Nuit (20h-8h)	60-41	SAINT JUST AMBULANCES	MAIGNELAY MONTIGNY
D	dimanche 26 septembre 2021	Jour (8h-20h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
L	lundi 27 septembre 2021	Nuit (20h-8h)	60-41	SAINT JUST AMBULANCES	MAIGNELAY MONTIGNY
Ma	mardi 28 septembre 2021	Nuit (20h-8h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
Me	mercredi 29 septembre 2021	Nuit (20h-8h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
J	jeudi 30 septembre 2021	Nuit (20h-8h)	60-137	AMBULANCE ASSISTANCE	ST JUST EN CHAUSSEE

V	vendredi 1 octobre 2021	Nuit (20h-8h)	60-41	SAINT JUST AMBULANCES CLERMONT AMBULANCES	MAGNELAY MONTIGNY CLERMONT
S	samedi 2 octobre 2021	Nuit (20h-8h)	60-127C	SAINT JUST AMBULANCES CLERMONT AMBULANCES	MAGNELAY MONTIGNY CLERMONT
D	dimanche 3 octobre 2021	Nuit (20h-8h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
L	lundi 4 octobre 2021	Nuit (20h-8h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
Ma	mardi 5 octobre 2021	Nuit (20h-8h)	60-09	AMBULANCES CARO	BRETEUIL
Me	mercredi 6 octobre 2021	Nuit (20h-8h)	60-09	AMBULANCES CARO	BRETEUIL
J	jeudi 7 octobre 2021	Nuit (20h-8h)	60-137	AMBULANCE ASSISTANCE	ST JUST EN CHAUSSEE
V	vendredi 8 octobre 2021	Nuit (20h-8h)	60-45D	AMBULANCE ASSISTANCE	CLERMONT
S	samedi 9 octobre 2021	Nuit (20h-8h)	60-137	AMBULANCES CARO	BRETEUIL
D	dimanche 10 octobre 2021	Nuit (20h-8h)	60-09	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
L	lundi 11 octobre 2021	Nuit (20h-8h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
Ma	mardi 12 octobre 2021	Nuit (20h-8h)	60-41	SAINT JUST AMBULANCES	MAGNELAY MONTIGNY
Me	mercredi 13 octobre 2021	Nuit (20h-8h)	60-41	SAINT JUST AMBULANCES	MAGNELAY MONTIGNY
J	jeudi 14 octobre 2021	Nuit (20h-8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
V	vendredi 15 octobre 2021	Nuit (20h-8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
S	samedi 16 octobre 2021	Nuit (20h-8h)	60-137	AMBULANCE ASSISTANCE	ST JUST EN CHAUSSEE
D	dimanche 17 octobre 2021	Nuit (20h-8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
L	lundi 18 octobre 2021	Nuit (20h-8h)	60-41	SAINT JUST AMBULANCES	MAGNELAY MONTIGNY
Ma	mardi 19 octobre 2021	Nuit (20h-8h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
Me	mercredi 20 octobre 2021	Nuit (20h-8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
J	jeudi 21 octobre 2021	Nuit (20h-8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
V	vendredi 22 octobre 2021	Nuit (20h-8h)	60-41	SAINT JUST AMBULANCES	MAGNELAY MONTIGNY
S	samedi 23 octobre 2021	Nuit (20h-8h)	60-45D	AMBULANCES D'HINAUT	CLERMONT
D	dimanche 24 octobre 2021	Nuit (20h-8h)	60-41	SAINT JUST AMBULANCES	MAGNELAY MONTIGNY
L	lundi 25 octobre 2021	Nuit (20h-8h)	60-09	AMBULANCES CARO	BRETEUIL
Ma	mardi 26 octobre 2021	Nuit (20h-8h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
Me	mercredi 27 octobre 2021	Nuit (20h-8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT

J	jeudi 28 octobre 2021	Nuit (20h-8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
V	vendredi 29 octobre 2021	Nuit (20h-8h)	60-45D	AMBULANCES D'HINAUT	CLERMONT
S	samedi 30 octobre 2021	Nuit (20h-8h)	60-137	AMBULANCE ASSISTANCE	MAGNELAY MONTIGNY
D	dimanche 31 octobre 2021	Nuit (20h-8h)	60-137	AMBULANCE ASSISTANCE	MAGNELAY MONTIGNY
L	lundi 1 novembre 2021	Nuit (20h-8h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
Ma	mardi 2 novembre 2021	Nuit (20h-8h)	60-45D	AMBULANCES D'HINAUT	CLERMONT
Me	mercredi 3 novembre 2021	Nuit (20h-8h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
J	jeudi 4 novembre 2021	Nuit (20h-8h)	60-09	AMBULANCES CARO	BRETEUIL
V	vendredi 5 novembre 2021	Nuit (20h-8h)	60-09	AMBULANCES CARO	BRETEUIL
S	samedi 6 novembre 2021	Nuit (20h-8h)	60-137	AMBULANCE ASSISTANCE	ST JUST EN CHAUSSEE
D	dimanche 7 novembre 2021	Nuit (20h-8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
L	lundi 8 novembre 2021	Nuit (20h-8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
Ma	mardi 9 novembre 2021	Nuit (20h-8h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
Me	mercredi 10 novembre 2021	Nuit (20h-8h)	60-41	SAINT JUST AMBULANCES	MAGNELAY MONTIGNY
J	jeudi 11 novembre 2021	Nuit (20h-8h)	60-41	SAINT JUST AMBULANCES	MAGNELAY MONTIGNY
V	vendredi 12 novembre 2021	Nuit (20h-8h)	60-137	AMBULANCE ASSISTANCE	ST JUST EN CHAUSSEE
S	samedi 13 novembre 2021	Nuit (20h-8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
D	dimanche 14 novembre 2021	Nuit (20h-8h)	60-09	AMBULANCES CARO	BRETEUIL
L	lundi 15 novembre 2021	Nuit (20h-8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
Ma	mardi 16 novembre 2021	Nuit (20h-8h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
Me	mercredi 17 novembre 2021	Nuit (20h-8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
J	jeudi 18 novembre 2021	Nuit (20h-8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
V	vendredi 19 novembre 2021	Nuit (20h-8h)	60-137	AMBULANCE ASSISTANCE	ST JUST EN CHAUSSEE
S	samedi 20 novembre 2021	Nuit (20h-8h)	60-41	SAINT JUST AMBULANCES	MAGNELAY MONTIGNY
D	dimanche 21 novembre 2021	Nuit (20h-8h)	60-09	AMBULANCES CARO	BRETEUIL

L	lundi 22 novembre 2021	Nuit (20h-8h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
Ma	mardi 23 novembre 2021	Nuit (20h-8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
Me	mercredi 24 novembre 2021	Nuit (20h-8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
J	jeudi 25 novembre 2021	Nuit (20h-8h)	60-41	SAINT JUST AMBULANCES	MAIGNELAY MONTIGNY
V	vendredi 26 novembre 2021	Nuit (8h-20h)	60-45D	AMBULANCES D'HINAUT	CLERMONT
S	samedi 27 novembre 2021	Nuit (20h-8h)	60-41	SAINT JUST AMBULANCES	MAIGNELAY MONTIGNY
D	dimanche 28 novembre 2021	Nuit (8h-20h)	60-137	AMBULANCE ASSISTANCE	ST JUST EN CHAUSSEE
L	lundi 29 novembre 2021	Nuit (20h-8h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
Ma	mardi 30 novembre 2021	Nuit (20h-8h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
Me	mercredi 1 décembre 2021	Nuit (20h-8h)	60-45D	AMBULANCES D'HINAUT	CLERMONT
J	jeudi 2 décembre 2021	Nuit (20h-8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
V	vendredi 3 décembre 2021	Nuit (20h-8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
S	samedi 4 décembre 2021	Nuit (20h-8h)	60-09	AMBULANCES CARO	BRETEUIL
D	dimanche 5 décembre 2021	Nuit (20h-8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
L	lundi 6 décembre 2021	Nuit (20h-8h)	60-137	AMBULANCE ASSISTANCE	ST JUST EN CHAUSSEE
Ma	mardi 7 décembre 2021	Nuit (20h-8h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
Me	mercredi 8 décembre 2021	Nuit (20h-8h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
J	jeudi 9 décembre 2021	Nuit (20h-8h)	60-137	AMBULANCE ASSISTANCE	ST JUST EN CHAUSSEE
V	vendredi 10 décembre 2021	Nuit (20h-8h)	60-41	SAINT JUST AMBULANCES	MAIGNELAY MONTIGNY
S	samedi 11 décembre 2021	Nuit (20h-8h)	60-41	SAINT JUST AMBULANCES	MAIGNELAY MONTIGNY
D	dimanche 12 décembre 2021	Nuit (8h-20h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
L	lundi 13 décembre 2021	Nuit (20h-8h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
Ma	mardi 14 décembre 2021	Nuit (20h-8h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
Me	mercredi 15 décembre 2021	Nuit (20h-8h)	60-137	AMBULANCE ASSISTANCE	ST JUST EN CHAUSSEE
J	jeudi 16 décembre 2021	Nuit (20h-8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
V	vendredi 17 décembre 2021	Nuit (20h-8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
S	samedi 18 décembre 2021	Nuit (8h-20h)	60-45D	AMBULANCES D'HINAUT	CLERMONT
D	dimanche 19 décembre 2021	Nuit (20h-8h)	60-09	AMBULANCES CARO	CLERMONT

D	dimanche 19 décembre 2021	Nuit (20h-8h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
L	lundi 20 décembre 2021	Nuit (20h-8h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
Ma	mardi 21 décembre 2021	Nuit (20h-8h)	60-41	SAINT JUST AMBULANCES	MAIGNELAY MONTIGNY
Me	mercredi 22 décembre 2021	Nuit (20h-8h)	60-41	SAINT JUST AMBULANCES	MAIGNELAY MONTIGNY
J	jeudi 23 décembre 2021	Nuit (20h-8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
V	vendredi 24 décembre 2021	Nuit (20h-8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
S	samedi 25 décembre 2021	Jour (8h-20h)	60-09	AMBULANCES CARO	BRETEUIL
S	samedi 25 décembre 2021	Nuit (20h-8h)	60-127C	CLERMONT AMBULANCES	CLERMONT
D	dimanche 26 décembre 2021	Nuit (8h-20h)	60-45D	AMBULANCES D'HINAUT	CLERMONT
L	lundi 27 décembre 2021	Nuit (20h-8h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
Ma	mardi 28 décembre 2021	Nuit (20h-8h)	60-121	AMBULANCES CARON	BRETEUIL
Me	mercredi 29 décembre 2021	Nuit (20h-8h)	60-137	AMBULANCE ASSISTANCE	ST JUST EN CHAUSSEE
J	jeudi 30 décembre 2021	Nuit (20h-8h)	60-41	SAINT JUST AMBULANCES	MAIGNELAY MONTIGNY
V	vendredi 31 décembre 2021	Nuit (20h-8h)	60-41	SAINT JUST AMBULANCES	MAIGNELAY MONTIGNY
		Nuit (8h-20h)	#N/A	manque	#N/A

Jour	Date	Jour ou Nuit	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation
206	Jeu	Nuit (20h - 8h)	60-56A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY	60-46A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL
207	V	Nuit (20h - 8h)	60-56A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY	60-46A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL
208	S	Jour (8h - 20h)	60-56A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY	60-46A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL
209	S	Nuit (20h - 8h)	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	60-10A	CREIL AMBULANCES	CREIL
210	D	Jour (8h - 20h)	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	60-56A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY
211	M	Nuit (20h - 8h)	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	60-10A	CREIL AMBULANCES	CREIL
212	M	Nuit (20h - 8h)	60-56A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY	60-10A	CREIL AMBULANCES	CREIL
213	V	Nuit (20h - 8h)	60-56A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY	60-10A	CREIL AMBULANCES	CREIL
214	S	Jour (8h - 20h)	60-56A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY	60-10A	CREIL AMBULANCES	CREIL
215	D	Nuit (20h - 8h)	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	60-38A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY
216	L	Nuit (20h - 8h)	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	60-56A	SECOURS AMBULANCES SERVICES	MOUY
217	M	Nuit (20h - 8h)	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	60-10A	CREIL AMBULANCES	CREIL
218	M	Nuit (20h - 8h)	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	60-10A	CREIL AMBULANCES	CREIL
219	J	Nuit (20h - 8h)	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	60-10A	CREIL AMBULANCES	CREIL
220	V	Nuit (20h - 8h)	60-45A	AMBULANCES DHINAUT	CREIL	60-10A	CREIL AMBULANCES	CREIL

SECTEUR 6 - COMPIEGNE
La société titulaire du secteur est notifiée par une case X

Société référente du secteur	N° d'agrément	NOM DE LA SOCIÉTÉ	COMMUNE d'implantation
	60-02D	ARC AMBULANCES	CUISE LA MOTTE
	60-06	AMBULANCES PLOMON ET FILS	COMPIEGNE
	60-13	AMBULANCES DE RESSONS	RESSONS SUR MATZ
	60-04	AMBULANCES DE COMPIEGNE	COMPIEGNE
	60-159	AMBULANCES CARO	LE MELUX
X	60-02A	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
	60-02B	AMBULANCES DU NOYONNAIS	RIBECOURT DRESLINCOURT
	60-07	AMBULANCES DHINAUT NOYON	NOYON
	60-124	EUROPE AMBULANCES	THOURROTTE

PERIODE

N°	Date	Jour ou Nuit	LIGNE DE GARDE n°1		LIGNE DE GARDE n°2		
			N° d'agrément	Nom de la société	N° d'agrément	Nom de la société	
1	Jeu	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPIEGNE	COMPIEGNE	60-02A	AMBULANCES DU NOYONNAIS
2	V	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPIEGNE	COMPIEGNE	60-124	EUROPE AMBULANCES
3	S	Jour (8h - 20h)	60-06	AMBULANCES DE RESSONS	RESSONS SUR MATZ	60-124	AMBULANCES DU NOYONNAIS
4	S	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPIEGNE	COMPIEGNE	60-02A	AMBULANCES DU NOYONNAIS
5	M	Jour (8h - 20h)	60-06	AMBULANCES DE RESSONS	RESSONS SUR MATZ	60-02A	AMBULANCES DU NOYONNAIS
6	D	Nuit (20h - 8h)	60-05	AMBULANCES PLOMON ET FILS	COMPIEGNE	60-02A	AMBULANCES DU NOYONNAIS
7	L	Nuit (20h - 8h)	60-159	AMBULANCES CARO	LE MELUX	60-07	AMBULANCES DHINAUT NOYON
8	M	Nuit (20h - 8h)	60-159	AMBULANCES CARO	LE MELUX	60-07	AMBULANCES DHINAUT NOYON
9	M	Nuit (20h - 8h)	60-159	AMBULANCES DE COMPIEGNE	COMPIEGNE	60-02A	AMBULANCES DU NOYONNAIS
10	J	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPIEGNE	COMPIEGNE	60-02A	AMBULANCES DU NOYONNAIS
11	V	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPIEGNE	COMPIEGNE	60-02A	AMBULANCES DU NOYONNAIS
12	S	Jour (8h - 20h)	60-02D	ARC AMBULANCES	CUISE LA MOTTE	60-07	AMBULANCES DHINAUT NOYON
13	S	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPIEGNE	COMPIEGNE	60-07	AMBULANCES DHINAUT NOYON
14	D	Jour (8h - 20h)	60-02D	ARC AMBULANCES	CUISE LA MOTTE	60-07	AMBULANCES DHINAUT NOYON
15	D	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPIEGNE	COMPIEGNE	60-02A	AMBULANCES DU NOYONNAIS
16	L	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPIEGNE	COMPIEGNE	60-02A	AMBULANCES DU NOYONNAIS
17	M	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPIEGNE	COMPIEGNE	60-02A	AMBULANCES DU NOYONNAIS
18	M	Nuit (20h - 8h)	60-02D	ARC AMBULANCES	CUISE LA MOTTE	60-124	EUROPE AMBULANCES
19	J	Nuit (20h - 8h)	60-02D	ARC AMBULANCES	CUISE LA MOTTE	60-124	EUROPE AMBULANCES

		Date	Jour ou Nuit	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation
20	M	mercredi 14 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-159	AMBUANCES CARO	LE MEUX	60-02A	AMBUANCES DU NOYONNAIS	NOYON
21	J	jeudi 15 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-159	AMBUANCES CARO	LE MEUX	60-02A	AMBUANCES DU NOYONNAIS	NOYON
22	V	vendredi 16 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-159	AMBUANCES CARO	LE MEUX	60-02A	AMBUANCES DU NOYONNAIS	NOYON
23	S	samedi 17 juillet 2021	Jour (8h - 20h)	60-06	AMBUANCES DE RESSONS	RESSONS-SUR-MATZ	60-02A	AMBUANCES DU NOYONNAIS	NOYON
24	D	dimanche 18 juillet 2021	Jour (8h - 20h)	60-06	AMBUANCES PLOMON ET FILS	COMPiegNE	60-02A	AMBUANCES DU NOYONNAIS	NOYON
25	D	dimanche 19 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-06	AMBUANCES PLOMON ET FILS	COMPiegNE	60-02A	AMBUANCES DU NOYONNAIS	NOYON
26	L	lundi 20 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBUANCES DE COMPiegNE	COMPiegNE	60-02A	AMBUANCES DU NOYONNAIS	NOYON
27	M	mardi 20 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBUANCES DE COMPiegNE	COMPiegNE	60-02A	AMBUANCES DU NOYONNAIS	NOYON
28	M	mercredi 21 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBUANCES DE COMPiegNE	COMPiegNE	60-02A	AMBUANCES DU NOYONNAIS	NOYON
29	J	jeudi 22 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-159	AMBUANCES CARO	LE MEUX	60-02A	AMBUANCES DU NOYONNAIS	NOYON
30	V	vendredi 23 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-159	AMBUANCES CARO	LE MEUX	60-02A	AMBUANCES DU NOYONNAIS	NOYON
31	S	samedi 24 juillet 2021	Jour (8h - 20h)	60-02D	ARC AMBUANCES	CUISE LA MOTTE	60-124	EUROPE AMBUANCES	THOURROTTE
32	D	dimanche 25 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-02D	ARC AMBUANCES	CUISE LA MOTTE	60-124	EUROPE AMBUANCES	NOYON
33	L	lundi 26 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-159	AMBUANCES CARO	LE MEUX	60-02A	AMBUANCES DU NOYONNAIS	NOYON
34	M	mardi 27 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBUANCES DE COMPiegNE	COMPiegNE	60-124	EUROPE AMBUANCES	THOURROTTE
35	M	mercredi 28 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBUANCES DE COMPiegNE	COMPiegNE	60-124	EUROPE AMBUANCES	THOURROTTE
36	J	jeudi 29 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBUANCES DE COMPiegNE	COMPiegNE	60-124	EUROPE AMBUANCES	THOURROTTE
37	V	vendredi 30 juillet 2021	Nuit (20h - 8h)	60-159	AMBUANCES CARO	LE MEUX	60-02A	AMBUANCES DU NOYONNAIS	NOYON
38	S	samedi 31 juillet 2021	Jour (8h - 20h)	60-06	AMBUANCES PLOMON ET FILS	COMPiegNE	60-02A	AMBUANCES DU NOYONNAIS	NOYON
39	D	dimanche 1 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-159	AMBUANCES CARO	LE MEUX	60-02A	AMBUANCES DU NOYONNAIS	NOYON
40	D	dimanche 2 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-159	AMBUANCES CARO	LE MEUX	60-124	EUROPE AMBUANCES	THOURROTTE
41	L	lundi 3 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBUANCES DE COMPiegNE	COMPiegNE	60-02A	AMBUANCES DU NOYONNAIS	NOYON
42	M	mardi 3 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBUANCES DE COMPiegNE	COMPiegNE	60-02A	AMBUANCES DU NOYONNAIS	NOYON
43	M	mercredi 4 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBUANCES DE COMPiegNE	COMPiegNE	60-02A	AMBUANCES DU NOYONNAIS	NOYON
44	J	jeudi 5 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBUANCES DE COMPiegNE	COMPiegNE	60-02A	AMBUANCES DU NOYONNAIS	NOYON
45	V	vendredi 6 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBUANCES DE COMPiegNE	COMPiegNE	60-02A	AMBUANCES DU NOYONNAIS	NOYON
46	S	samedi 7 août 2021	Jour (8h - 20h)	60-159	AMBUANCES CARO	LE MEUX	60-02A	AMBUANCES DU NOYONNAIS	NOYON
47	D	dimanche 8 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-159	AMBUANCES CARO	LE MEUX	60-124	EUROPE AMBUANCES	THOURROTTE
48	L	lundi 9 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-159	AMBUANCES CARO	LE MEUX	60-02A	AMBUANCES DU NOYONNAIS	NOYON
49	M	mardi 10 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBUANCES DE COMPiegNE	COMPiegNE	60-02A	AMBUANCES DU NOYONNAIS	NOYON
50	M	mercredi 11 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBUANCES DE COMPiegNE	COMPiegNE	60-02A	AMBUANCES DU NOYONNAIS	NOYON

		Date	Jour ou Nuit	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation
56	J	jeudi 12 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBUANCES DE COMPiegNE	COMPiegNE	60-02A	AMBUANCES DU NOYONNAIS	NOYON
57	V	vendredi 13 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-159	AMBUANCES CARO	LE MEUX	60-02A	AMBUANCES DU NOYONNAIS	NOYON
58	S	samedi 14 août 2021	Jour (8h - 20h)	60-06	AMBUANCES PLOMON ET FILS	COMPiegNE	60-124	EUROPE AMBUANCES	THOURROTTE
59	S	samedi 14 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-159	AMBUANCES CARO	LE MEUX	60-02A	AMBUANCES DU NOYONNAIS	NOYON
60	D-Férié	dimanche 15 août 2021	Jour (8h - 20h)	60-06	AMBUANCES PLOMON ET FILS	COMPiegNE	60-02A	AMBUANCES DU NOYONNAIS	NOYON
61	D	dimanche 15 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBUANCES DE COMPiegNE	COMPiegNE	60-02A	AMBUANCES DU NOYONNAIS	NOYON
62	L	lundi 16 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBUANCES DE COMPiegNE	COMPiegNE	60-02A	AMBUANCES DU NOYONNAIS	NOYON
63	M	mercredi 17 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBUANCES CARO	LE MEUX	60-02A	AMBUANCES DU NOYONNAIS	NOYON
64	M	mercredi 18 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-159	AMBUANCES CARO	LE MEUX	60-02A	AMBUANCES DU NOYONNAIS	NOYON
65	J	jeudi 19 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-159	AMBUANCES CARO	LE MEUX	60-02A	AMBUANCES DU NOYONNAIS	NOYON
66	V	vendredi 20 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-159	AMBUANCES CARO	LE MEUX	60-124	EUROPE AMBUANCES	THOURROTTE
67	S	samedi 21 août 2021	Jour (8h - 20h)	60-02D	ARC AMBUANCES	CUISE LA MOTTE	60-124	EUROPE AMBUANCES	NOYON
68	S	samedi 21 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBUANCES DE COMPiegNE	COMPiegNE	60-02A	AMBUANCES DU NOYONNAIS	NOYON
69	D	dimanche 22 août 2021	Jour (8h - 20h)	60-02D	ARC AMBUANCES	CUISE LA MOTTE	60-124	EUROPE AMBUANCES	NOYON
70	D	dimanche 22 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBUANCES DE COMPiegNE	COMPiegNE	60-02A	AMBUANCES DU NOYONNAIS	NOYON
71	L	lundi 23 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-159	AMBUANCES CARO	LE MEUX	60-02A	AMBUANCES DU NOYONNAIS	NOYON
72	M	mercredi 24 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-159	AMBUANCES CARO	LE MEUX	60-02A	AMBUANCES DU NOYONNAIS	NOYON
73	M	mercredi 25 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-159	AMBUANCES CARO	LE MEUX	60-02A	AMBUANCES DU NOYONNAIS	NOYON
74	J	jeudi 26 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-159	AMBUANCES CARO	LE MEUX	60-02A	AMBUANCES DU NOYONNAIS	NOYON
75	V	vendredi 27 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBUANCES DE COMPiegNE	COMPiegNE	60-02A	AMBUANCES DU NOYONNAIS	NOYON
76	S	samedi 28 août 2021	Jour (8h - 20h)	60-06	AMBUANCES DE RESSONS	RESSONS-SUR-MATZ	60-02A	AMBUANCES DU NOYONNAIS	NOYON
77	S	samedi 28 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBUANCES DE COMPiegNE	COMPiegNE	60-02A	AMBUANCES DU NOYONNAIS	NOYON
78	D	dimanche 29 août 2021	Jour (8h - 20h)	60-06	AMBUANCES DE RESSONS	RESSONS-SUR-MATZ	60-02A	AMBUANCES DU NOYONNAIS	NOYON
79	L	lundi 30 août 2021	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBUANCES DE COMPiegNE	COMPiegNE	60-02A	AMBUANCES DU NOYONNAIS	NOYON
80	M	mercredi 1 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBUANCES DE COMPiegNE	COMPiegNE	60-02A	AMBUANCES DU NOYONNAIS	NOYON
81	M	mercredi 1 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-159	AMBUANCES CARO	LE MEUX	60-02A	AMBUANCES DU NOYONNAIS	NOYON
82	J	jeudi 2 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-159	AMBUANCES CARO	LE MEUX	60-02A	AMBUANCES DU NOYONNAIS	NOYON
83	V	vendredi 3 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-02D	ARC AMBUANCES	CUISE LA MOTTE	60-07	AMBUANCES DHINAUT NOYON	NOYON
84	S	samedi 4 septembre 2021	Jour (8h - 20h)	60-04	AMBUANCES DE COMPiegNE	COMPiegNE	60-02A	AMBUANCES DU NOYONNAIS	NOYON
85	D	dimanche 5 septembre 2021	Jour (8h - 20h)	60-06	AMBUANCES PLOMON ET FILS	COMPiegNE	60-07	AMBUANCES DHINAUT NOYON	NOYON
86	L	lundi 6 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-06	AMBUANCES PLOMON ET FILS	COMPiegNE	60-02A	AMBUANCES DU NOYONNAIS	NOYON
87	M	mardi 7 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBUANCES DE COMPiegNE	COMPiegNE	60-02A	AMBUANCES DU NOYONNAIS	NOYON
88	M	mercredi 8 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBUANCES DE COMPiegNE	COMPiegNE	60-07	AMBUANCES DHINAUT NOYON	NOYON
89	J	jeudi 9 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBUANCES DE COMPiegNE	COMPiegNE	60-07	AMBUANCES DHINAUT NOYON	NOYON

	Date	Jour ou Nuit	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation
93	V	vendredi 10 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-159	AMBULANCES CARO	LE MEUX	EUROPE AMBULANCES	THOUROTTE
94	S	samedi 11 septembre 2021	Jour (8h - 20h)	60-026	AMBULANCES PLOMON ET FILS	COMPIEGNE	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
95	S	samedi 11 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-159	AMBULANCES CARO	LE MEUX	EUROPE AMBULANCES	THOUROTTE
96	D	dimanche 12 septembre 2021	Jour (8h - 20h)	60-006	AMBULANCES PLOMON ET FILS	COMPIEGNE	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
97	L	lundi 13 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPIEGNE	COMPIEGNE	EUROPE AMBULANCES	THOUROTTE
98	L	lundi 13 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPIEGNE	COMPIEGNE	EUROPE AMBULANCES	THOUROTTE
99	Ma	mardi 14 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPIEGNE	COMPIEGNE	EUROPE AMBULANCES	THOUROTTE
100	Me	mercredi 15 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPIEGNE	COMPIEGNE	EUROPE AMBULANCES	THOUROTTE
101	J	jeudi 16 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-159	AMBULANCES CARO	LE MEUX	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
102	V	vendredi 17 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-159	AMBULANCES CARO	RESSONS-SUR-MATZ	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
103	S	samedi 18 septembre 2021	Jour (8h - 20h)	60-06	AMBULANCES DE RESSONS	RESSONS-SUR-MATZ	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
104	S	samedi 18 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-159	AMBULANCES CARO	LE MEUX	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
105	D	dimanche 19 septembre 2021	Jour (8h - 20h)	60-06	AMBULANCES DE RESSONS	COMPIEGNE	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
106	L	lundi 20 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPIEGNE	COMPIEGNE	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
107	Ma	mardi 21 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPIEGNE	COMPIEGNE	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
108	Me	mercredi 22 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-159	AMBULANCES CARO	LE MEUX	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
109	J	jeudi 23 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-159	AMBULANCES CARO	LE MEUX	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
110	V	vendredi 24 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-159	AMBULANCES CARO	LE MEUX	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
111	S	samedi 25 septembre 2021	Jour (8h - 20h)	60-02D	ARC AMBULANCES	CUISE LA MOTTE	AMBULANCES DU NOYONNAIS	THOUROTTE
112	S	samedi 25 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-02D	ARC AMBULANCES	COMPIEGNE	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
113	D	dimanche 26 septembre 2021	Jour (8h - 20h)	60-04	AMBULANCES DE COMPIEGNE	COMPIEGNE	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
114	L	lundi 27 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPIEGNE	COMPIEGNE	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
115	Ma	mardi 28 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPIEGNE	COMPIEGNE	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
116	Me	mercredi 29 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPIEGNE	COMPIEGNE	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
117	J	jeudi 30 septembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-159	AMBULANCES CARO	LE MEUX	EUROPE AMBULANCES	THOUROTTE
118	V	vendredi 1 octobre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-159	AMBULANCES CARO	LE MEUX	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
119	S	samedi 2 octobre 2021	Jour (8h - 20h)	60-159	AMBULANCES CARO	LE MEUX	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
120	S	samedi 2 octobre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-06	AMBULANCES PLOMON ET FILS	COMPIEGNE	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
121	D	dimanche 3 octobre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-159	AMBULANCES CARO	LE MEUX	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
122	D	dimanche 3 octobre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPIEGNE	COMPIEGNE	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
123	L	lundi 4 octobre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPIEGNE	COMPIEGNE	EUROPE AMBULANCES	THOUROTTE
124	Ma	mardi 5 octobre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPIEGNE	COMPIEGNE	EUROPE AMBULANCES	THOUROTTE
125	Me	mercredi 6 octobre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPIEGNE	COMPIEGNE	EUROPE AMBULANCES	THOUROTTE
126	J	jeudi 7 octobre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-06	AMBULANCES PLOMON ET FILS	COMPIEGNE	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
127	V	vendredi 8 octobre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-06	AMBULANCES PLOMON ET FILS	COMPIEGNE	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON

	Date	Jour ou Nuit	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation
130	S	samedi 9 octobre 2021	Jour (8h - 20h)	60-02D	ARC AMBULANCES	CUISE LA MOTTE	AMBULANCES DHINAUT NOYON	NOYON
131	S	samedi 9 octobre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-159	AMBULANCES CARO	LE MEUX	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
132	D	dimanche 10 octobre 2021	Jour (8h - 20h)	60-02D	ARC AMBULANCES	CUISE LA MOTTE	AMBULANCES DHINAUT NOYON	NOYON
133	D	dimanche 10 octobre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-159	AMBULANCES CARO	LE MEUX	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
134	L	lundi 11 octobre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPIEGNE	COMPIEGNE	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
135	Ma	mardi 12 octobre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPIEGNE	COMPIEGNE	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
136	Me	mercredi 13 octobre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPIEGNE	COMPIEGNE	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
137	J	jeudi 14 octobre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPIEGNE	COMPIEGNE	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
138	V	vendredi 15 octobre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-159	AMBULANCES CARO	LE MEUX	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
139	S	samedi 16 octobre 2021	Jour (8h - 20h)	60-06	AMBULANCES DE RESSONS	RESSONS-SUR-MATZ	AMBULANCES DHINAUT NOYON	NOYON
140	S	samedi 16 octobre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-159	AMBULANCES CARO	LE MEUX	EUROPE AMBULANCES	THOUROTTE
141	D	dimanche 17 octobre 2021	Jour (8h - 20h)	60-06	AMBULANCES DE RESSONS	RESSONS-SUR-MATZ	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
142	D	dimanche 17 octobre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-159	AMBULANCES CARO	LE MEUX	EUROPE AMBULANCES	THOUROTTE
143	Ma	mardi 19 octobre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPIEGNE	COMPIEGNE	AMBULANCES DHINAUT NOYON	NOYON
144	Me	mercredi 20 octobre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPIEGNE	COMPIEGNE	AMBULANCES DHINAUT NOYON	NOYON
145	Me	mercredi 20 octobre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPIEGNE	COMPIEGNE	AMBULANCES DHINAUT NOYON	NOYON
146	J	jeudi 21 octobre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPIEGNE	COMPIEGNE	AMBULANCES DHINAUT NOYON	NOYON
147	V	vendredi 22 octobre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPIEGNE	COMPIEGNE	AMBULANCES DHINAUT NOYON	NOYON
148	S	samedi 23 octobre 2021	Jour (8h - 20h)	60-02D	ARC AMBULANCES	CUISE LA MOTTE	AMBULANCES DHINAUT NOYON	NOYON
149	S	samedi 23 octobre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-159	AMBULANCES CARO	LE MEUX	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
150	D	dimanche 24 octobre 2021	Jour (8h - 20h)	60-02D	ARC AMBULANCES	CUISE LA MOTTE	AMBULANCES DHINAUT NOYON	NOYON
151	D	dimanche 24 octobre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-159	AMBULANCES CARO	LE MEUX	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
152	Ma	mardi 26 octobre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPIEGNE	COMPIEGNE	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
153	Ma	mardi 26 octobre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPIEGNE	COMPIEGNE	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
154	Me	mercredi 27 octobre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPIEGNE	COMPIEGNE	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
155	J	jeudi 28 octobre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPIEGNE	COMPIEGNE	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
156	V	vendredi 29 octobre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPIEGNE	COMPIEGNE	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
157	S	samedi 30 octobre 2021	Jour (8h - 20h)	60-02D	ARC AMBULANCES	CUISE LA MOTTE	EUROPE AMBULANCES	THOUROTTE
158	S	samedi 30 octobre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-06	AMBULANCES PLOMON ET FILS	COMPIEGNE	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
159	D	dimanche 31 octobre 2021	Jour (8h - 20h)	60-02D	ARC AMBULANCES	CUISE LA MOTTE	EUROPE AMBULANCES	THOUROTTE
160	D	dimanche 31 octobre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-06	AMBULANCES PLOMON ET FILS	COMPIEGNE	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
161	L	lundi 1 novembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-06	AMBULANCES PLOMON ET FILS	COMPIEGNE	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
162	Ma	mardi 2 novembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPIEGNE	COMPIEGNE	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
163	Me	mercredi 3 novembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-04	AMBULANCES DE COMPIEGNE	COMPIEGNE	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON
164	J	jeudi 4 novembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-159	AMBULANCES CARO	LE MEUX	AMBULANCES DHINAUT NOYON	NOYON
165	V	vendredi 5 novembre 2021	Nuit (20h - 8h)	60-06	AMBULANCES DE RESSONS	RESSONS-SUR-MATZ	AMBULANCES DU NOYONNAIS	NOYON

SECTEUR 7 - CREPY-EN-VALOIS / SENLIS

La société référente du secteur est indiquée par une croix :

Société référente du secteur	N° d'agrément	NOM DE LA SOCIETE	COMMUNE d'IMPLANTATION
	60-08	AMBULANCES DE CREPY	CREPY EN VALOIS
	60-03	LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
	60-01	AMBULANCES GOSSET ET ASSOCIES	PONT STE MAXENCE
	60-10E	SOS 60 AMBULANCES	SENLIS

PERIODE

LIGNE DE GARDE n°1

Jour	Date	Jour ou Nuit	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation
J	Jeudi 1er juillet	Nuit (20h - 8h)		LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
V	Vendredi 02 juillet	Nuit (20h - 8h)		LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
Sjour	Samedi 03 juillet	Jour (8h - 20h)		AMBULANCES GOSSET ET ASSOCIES	PONT STE MAXENCE
S	Samedi 03 juillet	Nuit (20h - 8h)		LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
Djour	Dimanche 04 juillet	Jour (8h - 20h)		AMBULANCES GOSSET ET ASSOCIES	PONT STE MAXENCE
D	Dimanche 04 juillet	Nuit (20h - 8h)		LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
L	Lundi 05 juillet	Nuit (20h - 8h)		AMBULANCES DE CREPY	CREPY
M	Mardi 06 juillet	Nuit (20h - 8h)		AMBULANCES DE CREPY	CREPY
M	Mercredi 07 juillet	Nuit (20h - 8h)		AMBULANCES DE CREPY	CREPY
J	Jeudi 08 juillet	Nuit (20h - 8h)		AMBULANCES DE CREPY	CREPY
V	Vendredi 09 juillet	Nuit (20h - 8h)		SOS 60 AMBULANCES	SENLIS
Sjour	Samedi 10 juillet	Jour (8h - 20h)		AMBULANCES GOSSET ET ASSOCIES	PONT STE MAXENCE
S	Samedi 10 juillet	Nuit (20h - 8h)		SOS 60 AMBULANCES	SENLIS

Jour	Date	Jour ou Nuit	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation
Djour	Dimanche 11 juillet	Jour (8h - 20h)		AMBULANCES GOSSET ET ASSOCIES	PONT STE MAXENCE
D	Dimanche 11 juillet	Nuit (20h - 8h)		LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
L	Lundi 12 juillet	Nuit (20h - 8h)		LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
M	Mardi 13 juillet	Nuit (20h - 8h)		AMBULANCES DE CREPY	CREPY
JFérié	Mercredi 14 juillet	Jour (8h - 20h)		LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
M	Mercredi 14 juillet	Nuit (20h - 8h)		AMBULANCES DE CREPY	CREPY
J	Jeudi 15 juillet	Nuit (20h - 8h)		AMBULANCES DE CREPY	CREPY
V	Vendredi 16 juillet	Nuit (20h - 8h)		AMBULANCES DE CREPY	CREPY
Sjour	Samedi 17 juillet	Jour (8h - 20h)		AMBULANCES DE CREPY	CREPY
S	Samedi 17 juillet	Nuit (20h - 8h)		SOS 60 AMBULANCES	SENLIS
Djour	Dimanche 18 juillet	Jour (8h - 20h)		SOS 60 AMBULANCES	SENLIS
D	Dimanche 18 juillet	Nuit (20h - 8h)		LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
L	Lundi 19 juillet	Nuit (20h - 8h)		LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
M	Mardi 20 juillet	Nuit (20h - 8h)		LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
M	Mercredi 21 juillet	Nuit (20h - 8h)		LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
J	Jeudi 22 juillet	Nuit (20h - 8h)		AMBULANCES DE CREPY	CREPY
V	Vendredi 23 juillet	Nuit (20h - 8h)		AMBULANCES DE CREPY	CREPY
Sjour	Samedi 24 juillet	Jour (8h - 20h)		AMBULANCES GOSSET ET ASSOCIES	PONT STE MAXENCE
S	Samedi 24 juillet	Nuit (20h - 8h)		AMBULANCES DE CREPY	CREPY
Djour	Dimanche 25 juillet	Jour (8h - 20h)		AMBULANCES GOSSET ET ASSOCIES	PONT STE MAXENCE
D	Dimanche 25 juillet	Nuit (20h - 8h)		LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
L	Lundi 26 juillet	Nuit (20h - 8h)		LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
M	Mardi 27 juillet	Nuit (20h - 8h)		LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
M	Mercredi 28 juillet	Nuit (20h - 8h)		LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
J	Jeudi 29 juillet	Nuit (20h - 8h)		AMBULANCES DE CREPY	CREPY
V	Vendredi 30 juillet	Nuit (20h - 8h)		AMBULANCES DE CREPY	CREPY

55

56

Jour	Date	Jour ou Nuit	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation
40	Samedi 31 juillet	Jour (8h - 20h)		AMBULANCES GOSSET ET ASSOCIES	PONT STE MAXENCE
41	Samedi 31 juillet	Nuit (20h - 8h)		AMBULANCES DE CREPY	CREPY
42	Dimanche 1er août	Jour (8h - 20h)		AMBULANCES GOSSET ET ASSOCIES	PONT STE MAXENCE
43	Dimanche 1er août	Nuit (20h - 8h)		AMBULANCES DE CREPY	CREPY
44	Lundi 02 août	Nuit (20h - 8h)		LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
45	Mardi 03 août	Nuit (20h - 8h)		LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
46	Mercredi 04 août	Nuit (20h - 8h)		LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
47	Jeudi 05 août	Nuit (20h - 8h)		LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
48	Vendredi 06 août	Jour (8h - 20h)		AMBULANCES DE CREPY	CREPY
49	Samedi 07 août	Jour (8h - 20h)		LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
50	Samedi 07 août	Nuit (20h - 8h)		AMBULANCES DE CREPY	CREPY
51	Dimanche 08 août	Jour (8h - 20h)		SOS 60 AMBULANCES	SENLIS
52	Dimanche 08 août	Nuit (20h - 8h)		AMBULANCES DE CREPY	CREPY
53	Lundi 09 août	Nuit (20h - 8h)		AMBULANCES DE CREPY	CREPY
54	Mardi 10 août	Nuit (20h - 8h)		LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
55	Mercredi 11 août	Nuit (20h - 8h)		LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
56	Jeudi 12 août	Nuit (20h - 8h)		LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
57	Vendredi 13 août	Nuit (20h - 8h)		LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
58	Samedi 14 août	Jour (8h - 20h)		AMBULANCES GOSSET ET ASSOCIES	PONT STE MAXENCE
59	Samedi 14 août	Nuit (20h - 8h)		AMBULANCES DE CREPY	CREPY
60	Dimanche 15 août	Jour (8h - 20h)		AMBULANCES GOSSET ET ASSOCIES	PONT STE MAXENCE
61	Dimanche 15 août	Nuit (20h - 8h)		AMBULANCES DE CREPY	CREPY
62	Lundi 16 août	Nuit (20h - 8h)		AMBULANCES DE CREPY	CREPY
63	Mardi 17 août	Nuit (20h - 8h)		AMBULANCES DE CREPY	CREPY
64	Mercredi 18 août	Nuit (20h - 8h)		LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
65	Jeudi 19 août	Nuit (20h - 8h)		LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS

Jour	Date	Jour ou Nuit	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation
66	Vendredi 20 août	Nuit (20h - 8h)		LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
67	Samedi 21 août	Jour (8h - 20h)		AMBULANCES GOSSET ET ASSOCIES	PONT STE MAXENCE
68	Samedi 21 août	Nuit (20h - 8h)		SOS 60 AMBULANCES	SENLIS
69	Dimanche 22 août	Jour (8h - 20h)		AMBULANCES GOSSET ET ASSOCIES	PONT STE MAXENCE
70	Dimanche 22 août	Nuit (20h - 8h)		AMBULANCES DE CREPY	CREPY
71	Lundi 23 août	Nuit (20h - 8h)		AMBULANCES DE CREPY	CREPY
72	Mardi 24 août	Nuit (20h - 8h)		AMBULANCES DE CREPY	CREPY
73	Mercredi 25 août	Nuit (20h - 8h)		AMBULANCES DE CREPY	CREPY
74	Jeudi 26 août	Nuit (20h - 8h)		AMBULANCES DE CREPY	CREPY
75	Vendredi 27 août	Nuit (20h - 8h)		SOS 60 AMBULANCES	SENLIS
76	Samedi 28 août	Jour (8h - 20h)		LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
77	Samedi 28 août	Nuit (20h - 8h)		AMBULANCES DE CREPY	CREPY
78	Dimanche 29 août	Jour (8h - 20h)		SOS 60 AMBULANCES	SENLIS
79	Dimanche 29 août	Nuit (20h - 8h)		AMBULANCES DE CREPY	CREPY
80	Lundi 30 août	Nuit (20h - 8h)		AMBULANCES DE CREPY	CREPY
81	Mardi 31 août	Nuit (20h - 8h)		AMBULANCES DE CREPY	CREPY
82	Mercredi 1er septembre	Nuit (20h - 8h)		LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
83	Jeudi 02 septembre	Nuit (20h - 8h)		LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
84	Vendredi 03 septembre	Nuit (20h - 8h)		LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
85	Samedi 04 septembre	Jour (8h - 20h)		AMBULANCES GOSSET ET ASSOCIES	PONT STE MAXENCE
86	Samedi 04 septembre	Nuit (20h - 8h)		LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
87	Dimanche 05 septembre	Jour (8h - 20h)		AMBULANCES GOSSET ET ASSOCIES	PONT STE MAXENCE
88	Dimanche 05 septembre	Nuit (20h - 8h)		AMBULANCES DE CREPY	CREPY
89	Lundi 06 septembre	Nuit (20h - 8h)		AMBULANCES DE CREPY	CREPY
90	Mardi 07 septembre	Nuit (20h - 8h)		AMBULANCES DE CREPY	CREPY
91	Mercredi 08 septembre	Nuit (20h - 8h)		AMBULANCES DE CREPY	CREPY

75

88

Jour	Date	Jour ou Nuit	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation
92	J	Jeudi 09 septembre		LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
93	V	Vendredi 10 septembre		LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
94	S	Samedi 11 septembre		AMBULANCES GOSSET ET ASSOCIES	PONT STE MAXENCE
95	S	Samedi 11 septembre		LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
96	D	Dimanche 12 septembre		AMBULANCES GOSSET ET ASSOCIES	PONT STE MAXENCE
97	D	Dimanche 12 septembre		LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
98	L	Lundi 13 septembre		AMBULANCES DE CREPY	CREPY
99	M	Mardi 14 septembre		AMBULANCES DE CREPY	CREPY
100	M	Mercredi 15 septembre		AMBULANCES DE CREPY	CREPY
101	J	Jeudi 16 septembre		AMBULANCES DE CREPY	CREPY
102	V	Vendredi 17 septembre		SOS 60 AMBULANCES	SENLIS
103	S	Samedi 18 septembre		LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
104	S	Samedi 18 septembre		LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
105	D	Dimanche 19 septembre		LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
106	D	Dimanche 19 septembre		SOS 60 AMBULANCES	SENLIS
107	L	Lundi 20 septembre		LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
108	M	Mardi 21 septembre		AMBULANCES DE CREPY	CREPY
109	M	Mercredi 22 septembre		AMBULANCES DE CREPY	CREPY
110	J	Jeudi 23 septembre		AMBULANCES DE CREPY	CREPY
111	V	Vendredi 24 septembre		AMBULANCES DE CREPY	CREPY
112	S	Samedi 25 septembre		AMBULANCES GOSSET ET ASSOCIES	PONT STE MAXENCE
113	S	Samedi 25 septembre		SOS 60 AMBULANCES	SENLIS
114	D	Dimanche 26 septembre		AMBULANCES GOSSET ET ASSOCIES	PONT STE MAXENCE
115	D	Dimanche 26 septembre		SOS 60 AMBULANCES	SENLIS
116	L	Lundi 27 septembre		LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
117	M	Mardi 28 septembre		LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS

59

Jour	Date	Jour ou Nuit	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation
118	M	Mercredi 29 septembre		AMBULANCES DE CREPY	CREPY
119	J	Jeudi 30 septembre		AMBULANCES DE CREPY	CREPY
120	V	Vendredi 1er octobre		AMBULANCES DE CREPY	CREPY
121	S	Samedi 02 octobre		AMBULANCES GOSSET ET ASSOCIES	PONT STE MAXENCE
122	S	Samedi 02 octobre		AMBULANCES DE CREPY	CREPY
123	D	Dimanche 03 octobre		AMBULANCES GOSSET ET ASSOCIES	PONT STE MAXENCE
124	D	Dimanche 03 octobre		LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
125	L	Lundi 04 octobre		LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
126	M	Mardi 05 octobre		LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
127	M	Mercredi 06 octobre		SOS 60 AMBULANCES	SENLIS
128	J	Jeudi 07 octobre		AMBULANCES DE CREPY	CREPY
129	V	Vendredi 08 octobre		AMBULANCES DE CREPY	CREPY
130	S	Samedi 09 octobre		LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
131	S	Samedi 09 octobre		AMBULANCES DE CREPY	CREPY
132	D	Dimanche 10 octobre		LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
133	D	Dimanche 10 octobre		AMBULANCES DE CREPY	CREPY
134	L	Lundi 11 octobre		LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
135	M	Mardi 12 octobre		LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
136	M	Mercredi 13 octobre		LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
137	J	Jeudi 14 octobre		LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
138	V	Vendredi 15 octobre		AMBULANCES DE CREPY	CREPY
139	S	Samedi 16 octobre		AMBULANCES GOSSET ET ASSOCIES	PONT STE MAXENCE
140	S	Samedi 16 octobre		AMBULANCES DE CREPY	CREPY
141	D	Dimanche 17 octobre		AMBULANCES GOSSET ET ASSOCIES	PONT STE MAXENCE
142	D	Dimanche 17 octobre		AMBULANCES DE CREPY	CREPY
143	L	Lundi 18 octobre		AMBULANCES DE CREPY	CREPY

60

Jour	Date	Jour ou Nuit	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation
144	Mardi 19 octobre	Nuit (20h - 8h)		LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
145	Mercredi 20 octobre	Nuit (20h - 8h)		SOS 60 AMBULANCES	SENLIS
146	Jeudi 21 octobre	Nuit (20h - 8h)		SOS 60 AMBULANCES	SENLIS
147	Vendredi 22 octobre	Nuit (20h - 8h)		SOS 60 AMBULANCES	SENLIS
148	Samedi 23 octobre	Jour (8h - 20h)		AMBULANCES GOSSET ET ASSOCIES	PONT STE MAXENCE
149	Samedi 23 octobre	Nuit (20h - 8h)		AMBULANCES DE CREPY	CREPY
150	Dimanche 24 octobre	Jour (8h - 20h)		AMBULANCES DE CREPY	PONT STE MAXENCE
151	Dimanche 24 octobre	Nuit (20h - 8h)		AMBULANCES DE CREPY	CREPY
152	Lundi 25 octobre	Nuit (20h - 8h)		AMBULANCES DE CREPY	CREPY
153	Mardi 26 octobre	Nuit (20h - 8h)		AMBULANCES DE CREPY	CREPY
154	Mercredi 27 octobre	Nuit (20h - 8h)		LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
155	Jeudi 28 octobre	Nuit (20h - 8h)		LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
156	Vendredi 29 octobre	Nuit (20h - 8h)		LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
157	Samedi 30 octobre	Jour (8h - 20h)		LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
158	Samedi 30 octobre	Nuit (20h - 8h)		LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
159	Dimanche 31 octobre	Jour (8h - 20h)		SOS 60 AMBULANCES	SENLIS
160	Dimanche 31 octobre	Nuit (20h - 8h)		AMBULANCES DE CREPY	CREPY
161	Lundi 1er novembre	Jour (8h - 20h)		SOS 60 AMBULANCES	SENLIS
162	Lundi 1er novembre	Nuit (20h - 8h)		AMBULANCES DE CREPY	CREPY
163	Mardi 02 novembre	Nuit (20h - 8h)		AMBULANCES DE CREPY	CREPY
164	Mercredi 03 novembre	Nuit (20h - 8h)		AMBULANCES DE CREPY	CREPY
165	Jeudi 04 novembre	Nuit (20h - 8h)		SOS 60 AMBULANCES	SENLIS
166	Vendredi 05 novembre	Nuit (20h - 8h)		SOS 60 AMBULANCES	SENLIS
167	Samedi 06 novembre	Jour (8h - 20h)		AMBULANCES GOSSET ET ASSOCIES	PONT STE MAXENCE
168	Samedi 06 novembre	Nuit (20h - 8h)		SOS 60 AMBULANCES	SENLIS
169	Dimanche 07 novembre	Jour (8h - 20h)		AMBULANCES GOSSET ET ASSOCIES	PONT STE MAXENCE

Jour	Date	Jour ou Nuit	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation
170	Dimanche 07 novembre	Nuit (20h - 8h)		SOS 60 AMBULANCES	SENLIS
171	Lundi 08 novembre	Nuit (20h - 8h)		AMBULANCES DE CREPY	CREPY
172	Mardi 09 novembre	Nuit (20h - 8h)		AMBULANCES DE CREPY	CREPY
173	Mercredi 10 novembre	Nuit (20h - 8h)		AMBULANCES DE CREPY	CREPY
174	Jeudi 11 novembre	Jour (8h - 20h)		AMBULANCES GOSSET ET ASSOCIES	PONT STE MAXENCE
175	Jeudi 11 novembre	Nuit (20h - 8h)		AMBULANCES DE CREPY	CREPY
176	Vendredi 12 novembre	Jour (8h - 20h)		LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
177	Samedi 13 novembre	Jour (8h - 20h)		AMBULANCES GOSSET ET ASSOCIES	PONT STE MAXENCE
178	Samedi 13 novembre	Nuit (20h - 8h)		SOS 60 AMBULANCES	SENLIS
179	Dimanche 14 novembre	Jour (8h - 20h)		AMBULANCES GOSSET ET ASSOCIES	PONT STE MAXENCE
180	Dimanche 14 novembre	Nuit (20h - 8h)		LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
181	Lundi 15 novembre	Nuit (20h - 8h)		LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
182	Mardi 16 novembre	Nuit (20h - 8h)		AMBULANCES DE CREPY	CREPY
183	Mercredi 17 novembre	Nuit (20h - 8h)		AMBULANCES DE CREPY	CREPY
184	Jeudi 18 novembre	Nuit (20h - 8h)		AMBULANCES DE CREPY	CREPY
185	Vendredi 19 novembre	Jour (8h - 20h)		AMBULANCES DE CREPY	CREPY
186	Samedi 20 novembre	Jour (8h - 20h)		SOS 60 AMBULANCES	SENLIS
187	Samedi 20 novembre	Nuit (20h - 8h)		LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
188	Dimanche 21 novembre	Jour (8h - 20h)		SOS 60 AMBULANCES	SENLIS
189	Dimanche 21 novembre	Nuit (20h - 8h)		LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
190	Lundi 22 novembre	Nuit (20h - 8h)		LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
191	Mardi 23 novembre	Nuit (20h - 8h)		LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
192	Mercredi 24 novembre	Nuit (20h - 8h)		AMBULANCES DE CREPY	CREPY
193	Jeudi 25 novembre	Nuit (20h - 8h)		AMBULANCES DE CREPY	CREPY
194	Vendredi 26 novembre	Nuit (20h - 8h)		AMBULANCES DE CREPY	CREPY
195	Samedi 27 novembre	Jour (8h - 20h)		AMBULANCES GOSSET ET ASSOCIES	PONT STE MAXENCE

Jour	Date	Jour ou Nuit	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation
196	Samedi 27 novembre	Nuit (20h - 8h)		AMBULANCES DE CREPY	CREPY
197	Dimanche 28 novembre	Jour (8h - 20h)		AMBULANCES GOSSET ET ASSOCIES	PONT STE MAXENCE
198	Dimanche 28 novembre	Nuit (20h - 8h)		LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
199	Lundi 29 novembre	Nuit (20h - 8h)		LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
200	Mardi 30 novembre	Nuit (20h - 8h)		LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
201	Mercredi 1er décembre	Nuit (20h - 8h)		SOS 60 AMBULANCES	SENLIS
202	Jeudi 02 décembre	Nuit (20h - 8h)		AMBULANCES DE CREPY	CREPY
203	Vendredi 03 décembre	Nuit (20h - 8h)		AMBULANCES DE CREPY	CREPY
204	Samedi 04 décembre	Jour (8h - 20h)		AMBULANCES GOSSET ET ASSOCIES	PONT STE MAXENCE
205	Samedi 04 décembre	Nuit (20h - 8h)		AMBULANCES DE CREPY	CREPY
206	Dimanche 05 décembre	Jour (8h - 20h)		AMBULANCES GOSSET ET ASSOCIES	PONT STE MAXENCE
207	Dimanche 05 décembre	Nuit (20h - 8h)		AMBULANCES DE CREPY	CREPY
208	Lundi 06 décembre	Nuit (20h - 8h)		LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
209	Mardi 07 décembre	Nuit (20h - 8h)		LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
210	Mercredi 08 décembre	Nuit (20h - 8h)		LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
211	Jeudi 09 décembre	Nuit (20h - 8h)		LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
212	Vendredi 10 décembre	Nuit (20h - 8h)		AMBULANCES DE CREPY	CREPY
213	Samedi 11 décembre	Jour (8h - 20h)		LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
214	Samedi 11 décembre	Nuit (20h - 8h)		AMBULANCES DE CREPY	CREPY
215	Dimanche 12 décembre	Jour (8h - 20h)		LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
216	Dimanche 12 décembre	Nuit (20h - 8h)		AMBULANCES DE CREPY	CREPY
217	Lundi 13 décembre	Nuit (20h - 8h)		AMBULANCES DE CREPY	CREPY
218	Mardi 14 décembre	Nuit (20h - 8h)		LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
219	Mercredi 15 décembre	Nuit (20h - 8h)		SOS 60 AMBULANCES	SENLIS
220	Jeudi 16 décembre	Nuit (20h - 8h)		SOS 60 AMBULANCES	SENLIS
221	Vendredi 17 décembre	Nuit (20h - 8h)		AMBULANCES DE CREPY	CREPY

Jour	Date	Jour ou Nuit	N° d'agrément	Nom de la société	Commune d'implantation
222	Samedi 18 décembre	Jour (8h - 20h)		AMBULANCES GOSSET ET ASSOCIES	PONT STE MAXENCE
223	Samedi 18 décembre	Nuit (20h - 8h)		AMBULANCES DE CREPY	CREPY
224	Dimanche 19 décembre	Jour (8h - 20h)		AMBULANCES GOSSET ET ASSOCIES	PONT STE MAXENCE
225	Dimanche 19 décembre	Nuit (20h - 8h)		LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
226	Lundi 20 décembre	Nuit (20h - 8h)		AMBULANCES DE CREPY	CREPY
227	Mardi 21 décembre	Nuit (20h - 8h)		AMBULANCES DE CREPY	CREPY
228	Mercredi 22 décembre	Nuit (20h - 8h)		SOS 60 AMBULANCES	SENLIS
229	Jeudi 23 décembre	Nuit (20h - 8h)		LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
230	Vendredi 24 décembre	Nuit (20h - 8h)		LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
231	Samedi 25 décembre	Jour (8h - 20h)		AMBULANCES GOSSET ET ASSOCIES	PONT STE MAXENCE
232	Samedi 25 décembre	Nuit (20h - 8h)		LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
233	Dimanche 26 décembre	Jour (8h - 20h)		AMBULANCES GOSSET ET ASSOCIES	PONT STE MAXENCE
234	Dimanche 26 décembre	Nuit (20h - 8h)		AMBULANCES DE CREPY	CREPY
235	Lundi 27 décembre	Nuit (20h - 8h)		AMBULANCES DE CREPY	CREPY
236	Mardi 28 décembre	Nuit (20h - 8h)		AMBULANCES DE CREPY	CREPY
237	Mercredi 29 décembre	Nuit (20h - 8h)		AMBULANCES DE CREPY	CREPY
238	Jeudi 30 décembre	Nuit (20h - 8h)		LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS
239	Vendredi 31 décembre	Nuit (20h - 8h)		LES AMBULANCES DHINAUT SENLIS	SENLIS

Service Eau et Nature

Amiens, le **17 JUN 2021**

Arrêté préfectoral portant dérogation à l'interdiction de capture d'amphibiens d'espèces protégées au bénéfice du bureau d'études « NaturAgora Développement ».

La préfète de l'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code de l'Environnement, en particulier ses articles L.411-1, L.411-2, L.415-3, R.411-1 à R.411-3, L.123-19-2 ;

VU le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles L. 411-1 et les suivants ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 consolidé relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements – version consolidée au 18 février 2009 ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Madame Corinne ORZECOWSKI en qualité de Préfète de l'Oise ;

VU l'arrêté interministériel du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du Code de l'Environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées ;

VU l'arrêté ministériel du 19 novembre 2007 fixant la liste des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;

VU l'arrêté du 24 août 2020 accordant délégation de signature à M. Laurent TAPADINHAS en ce qui concerne les demandes de dérogation espèces protégées du territoire de l'Oise sollicitées au titre de l'article L.411-2 du code de l'environnement, notamment le chapitre 10 de l'article 1 de l'arrêté ;

VU l'arrêté du 25 septembre 2020 accordant délégation aux agents de la DREAL Hauts-de-France en ce qui concerne les actes à portée non réglementaire dans le cadre de leurs attributions et compétences sur le territoire de l'Oise ;

VU la circulaire DNP/CFF n°2008-01 du 21 janvier 2008 relative aux décisions individuelles relevant du ministère chargé de la protection de la nature dans le domaine de la faune et de la flore sauvages ;

VU la demande de dérogation à la protection des espèces déposée par le bureau d'études « NaturAgora Développement » le 1 mai 2021 ;

VU l'avis de Monsieur l'Expert délégué du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) en date du 14 juin 2021 ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation concerne la capture des espèces protégées visées à l'article 3 du présent arrêté et que cette activité est interdite par les dispositions de l'arrêté ministériel du 19 novembre 2007 fixant la liste des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;

CONSIDÉRANT que les dispositions de l'article L.411-2-4° du code de l'environnement permettent, dans l'intérêt de la protection de la faune sauvage, la délivrance de dérogations à cette interdiction à condition qu'il n'existe pas d'autre solution satisfaisante et que la dérogation ne nuise pas au maintien dans un état de conservation favorable des espèces protégées dans leur aire de répartition naturelle ;

CONSIDÉRANT que les opérations de capture s'inscrivent dans une démarche d'inventaire liée à la volonté de mettre en place un plan de gestion concernant les marais communaux situés à Gournay-sur-Aronde, Hémévillers et Montmartin (60) ;

CONSIDÉRANT, de plus, que ces opérations permettent d'améliorer la connaissance régionale sur ces espèces ;

CONSIDÉRANT que les opérations de capture, qui intègrent des mesures préventives contre le risque de propagation de la chytridiomycose, seront évitées au maximum et suivies d'un relâcher sur place des individus ;

CONSIDÉRANT que les opérations d'inventaires sont encadrées par un membre du bureau d'études possédant un niveau de connaissance et de formation cohérent avec la demande ;

CONSIDÉRANT qu'il n'existe pas d'alternative satisfaisante et que les opérations de capture-relâcher ne sont pas de nature à remettre en cause la capacité des spécimens à accomplir leur cycle biologique ou à compromettre leur présence dans leur aire de répartition naturelle et concourent à une meilleure protection des populations concernées ;

CONSIDÉRANT que les opérations n'ont pas d'impact négatif significatif sur l'environnement ;

CONSIDÉRANT dès lors qu'il convient de délivrer la dérogation à l'interdiction mentionnée à l'article L.411-1 du Code de l'Environnement pour permettre la tenue de la réalisation d'un inventaire des amphibiens sur les communes de Gournay-sur-Aronde, Hémévillers et Montmartin ;

Sur proposition du Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

Arrête

Article 1 - Identité du bénéficiaire

Le bénéficiaire de la présente dérogation est le bureau d'études « NaturAgora Développement » ou ses mandataires se situant au 1 Chemin du Pont de la Planche 02000 Barenton-Bugny .

Article 2 - Nature de la dérogation

Dans le cadre des opérations d'inventaires d'amphibiens pour l'élaboration d'un plan de gestion des marais communaux de Gournay-sur-Aronde, Hémévillers et Montmartin (60), le bénéficiaire est autorisé à déroger aux interdictions de capture des spécimens d'espèces protégées mentionnées à l'article 3 du présent arrêté, sous réserve de la mise en œuvre de l'ensemble des conditions définies aux articles 4 et suivants du présent arrêté.

Article 3 - Espèces concernées

Les espèces animales protégées concernées par la présente dérogation sont les amphibiens suivants :

Alyte accoucheur	(<i>Alytes obstetricans</i>)
Triton alpestre	(<i>Ichthyosaura alpestris</i>)
Triton ponctué	(<i>Lissotriton vulgaris</i>)
Triton palmé	(<i>Lissotriton helveticus</i>)
Triton crêté	(<i>Triturus cristatus</i>)
Crapaud commun	(<i>Bufo bufo</i>)
Crapaud calamite	(<i>Bufo calamita</i>)
Grenouille rousse	(<i>Rana temporaria</i>)
Grenouille verte	(<i>Pelophylax kl. Esculentus</i>)
Grenouille rieuse	(<i>Pelophylax ridibundus</i>)
Grenouille de Lessona	(<i>Pelophylax lessonae</i>)
Grenouille agile	(<i>Rana dalmatina</i>)
Rainette verte	(<i>Hyla arborea</i>)
Salamandre tachetée	(<i>Salamandra salamandra</i>)

Article 4 - Lieu d'intervention

Région administrative : Hauts-de-France
Département : Oise
Communes : Gournay-sur-Aronde, Hémévillers et Montmartin

Article 5 – Conditions de la dérogation et modalités d'intervention

La présente dérogation est délivrée sous réserve des mesures suivantes :

- Les membres du bureau d'études « NaturAgora Développement » ou ses mandataires sont autorisés à procéder aux captures à l'aide de nasses type « à vairons » ou manuellement et à manipuler les amphibiens le temps de les déplacer.
- Les personnes manipulant les amphibiens ont les mains propres et mouillées ou portent des gants jetables non taillés.
- Le risque lié à la chytridiomycose est pris en compte par l'application de mesures prophylactiques selon un protocole adapté.
- Le relâcher doit s'opérer dans les plus brefs délais suivant la capture de l'individu.

Article 6 : Modalité de compte-rendu des interventions

Monsieur le Président du bureau d'études « NaturAgora Développement » adresse le bilan des inventaires à Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Hauts-de-France. Ce bilan est communiqué, au plus tard, le 31 mars de l'année suivante de la fin des inventaires.

Les données résultant des inventaires réalisés dans le cadre de la présente autorisation sont transmises aux bases de données régionales afin d'alimenter les inventaires des espèces au sein du système d'information sur la nature et les paysages (SINP).

Article 7 - Durée de la validité de la dérogation

La présente dérogation est délivrée pour une durée de 3 années à compter de sa signature. Elle est renouvelable avant son expiration, dans les mêmes conditions, sur demande de son bénéficiaire, justifiée du bilan des opérations.

Article 8 – Mesures de contrôle

La mise en œuvre des dispositions définies aux articles 1 à 7 du présent arrêté peut faire l'objet de contrôles par les agents chargés de constater les infractions mentionnées à l'article L.415-3 du Code de l'Environnement.

Article 9 – Voies et délais de recours

La présente décision peut être contestée devant le Tribunal Administratif, par l'introduction d'un recours contentieux :

- par le bénéficiaire dans un délai de deux mois à compter de sa notification ;
- par les tiers dans un délai de deux mois suivant sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Oise.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Conformément aux dispositions de l'article L.411-2 du code des relations entre le public et l'administration, la présente décision peut également faire l'objet, dans le délai du recours contentieux qui vient d'être défini, d'un recours gracieux ou hiérarchique qui interrompt le cours du délai de recours contentieux. Ce délai de recours contentieux ne recommence à courir que lorsque le recours gracieux ou hiérarchique a été rejeté.

Article 10 – Publication

Le présent arrêté est publié au recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Oise.

Article 11– Exécution de l'arrêté

Le secrétaire général de la préfecture de l'Oise, le responsable du service départemental de l'office français de la biodiversité, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France, le directeur départemental des territoires de l'Oise, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire leur sera adressé.

Fait à AMIENS, le

Pour la préfète de l'Oise par délégation,
le chef du Service Eau et Nature

Marc GREVET

DECISION DREETS HAUTS DE FRANCE
N° 2021-T- Affectations 60 - 03

PORTANT AFFECTATION DES AGENTS DE CONTROLE DANS LES UNITES DE CONTROLE
ET GESTION DES INTERIMS

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES DE L'OISE

LE DIRECTEUR REGIONAL DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES DE LA
REGION HAUTS DE FRANCE

Vu le code du travail, et notamment ses articles R. 8122-3 et R.8122-6,

Vu le code rural et de la pêche maritime,

Vu le décret n° 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail,

Vu le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'inspection du travail,

Vu l'arrêté ministériel du 18 octobre 2019 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail,

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu l'arrêté du 1^{er} avril 2021 portant localisation et délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail pour la région Hauts-de-France publié au registre des actes administratifs de la région Hauts de France le même jour,

Vu l'arrêté du 10 juin 2021 portant nomination de M. Patrick OLIVIER sur l'emploi de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France ;

DECIDE

Article 1.1 : Les inspecteurs et contrôleurs du travail dont les noms suivent sont chargés des actions d'inspection de la législation du travail dans les entreprises relevant des sections d'inspection du travail composant l'unité de contrôle :

➤ **Unité de contrôle 1 « OISE OUEST » (UC 1) à Beauvais**

Responsable de l'UC 1 : Poste vacant

Intérim assuré par Monsieur Alain DESCATOIRE, Directeur du travail, chef du pôle Inspection du travail

Section 01-01: M. Monsieur Ilias SABRI, Inspecteur du travail

Monsieur SABRI est également compétent pour assurer le contrôle de la Mission Locale du Haut Plateau Picard située à SAINT JUST EN CHAUSSEE.

Section 01-02 : Madame Sylvie FEUILLETTE, Contrôleur du Travail

Madame Nicaise POUNGA, Inspectrice du Travail, est chargée sur cette section du contrôle des entreprises d'au moins 50 salariés ; elle est en outre compétente pour prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail, en vertu des dispositions législatives ou réglementaires.

Section 01-03 : Monsieur Laurent BASTIEN, Inspecteur du Travail,

Section 01-04 : Madame Patricia LANDRIN, Inspectrice du Travail.

Section 01-05 : Madame Nicaise POUNGA, Inspectrice du Travail.

Section 01-06 : Madame Marie ZORZANELLO, Inspectrice du Travail

Section 01-07 : Madame Pauline BELE, Inspectrice du Travail

Section 01-08 : Madame Elisabeth GUIMARAES, contrôleur du Travail

Madame Patricia LANDRIN, Inspectrice du Travail, est compétente sur cette section pour prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail, en vertu des dispositions législatives ou réglementaires.

Section 01-09 : Madame Catia GOMES DA SILVA, Inspectrice du Travail.

Section 01-10 : Poste vacant.

Monsieur Laurent BASTIEN, Inspecteur du travail, est chargé de l'intérim de cette section

➤ **Unité de contrôle 2 « OISE CENTRE » (UC 2) à Creil**

Responsable de l'unité de contrôle : Poste vacant

Intérim assuré par Monsieur Laurent AGOR, Directeur adjoint du travail

Section 02-01 : Madame Marion WATERNAUX, Inspectrice du travail

Section 02-02 : Madame Bessy COUPE, Inspectrice du travail.

Section 02-03 : Madame Katia GRECO, Contrôleure du travail,

Section 02-04 : Madame Nathalie LAVA, Inspectrice du travail

Section 02-05 : Madame Céline BELLAMY, Inspectrice du travail

Section 02-06 : Madame Anne LUDMANN, Inspectrice du travail.

Section 02-07 : Poste vacant

Monsieur Laurent BASTIEN, inspecteur du travail de la section 01-03 est chargé de l'intérim de cette section pour les entreprises et établissements relevant du champ « transports » tels que définis dans l'article 8 de l'arrêté régional du 20 décembre 2019 portant organisation régionale du système d'inspection du travail.

Madame Marion WATERNAUX, inspectrice de la section 02-01, est chargée de l'intérim de cette section pour les autres entreprises et établissements.

Section 02-08 : Poste vacant

Madame Nathalie LAVA, inspectrice de la section 02-04 est chargée de l'intérim de la section pour les entreprises et établissements relevant du champ « agriculture » tels que définis à l'article 7 de l'arrêté régional du 1^{er} avril 2021 situés sur la partie au nord des communes suivantes de la section, non incluses : Avrigny, Choisy La Victoire, Blincourt, Sacy-le-Petit, Grandfresnoy, Canly, Le Meux, Armancourt, Lacroix-Saint-Ouen, Saint-Jean-aux-Bois, Pierrefonds.

Madame Bessy COUPE, inspectrice du travail de la section 02-02 est chargée de l'intérim des établissements et entreprises implantées sur les autres communes de la section.

► **Unité de contrôle 3 « OISE EST » (UC3) à Compiègne**

Responsable de l'unité de contrôle : Monsieur Laurent AGOR, Directeur adjoint du travail

Section 03-01 : Poste vacant

Madame Nathalie GONCALVES, inspectrice du travail de la section 03-06 est chargée de l'intérim de la section pour les communes suivantes : Arsy, Canly, Chevières, Estrées-Saint-Denis, Grandfresnoy, Hondancourt, Le Fayel, Longueil Sainte-Marie, Moyvilliers, Rémy ;
Monsieur Fabrice TREHOREL, inspecteur du travail de la section 03-02 est chargé de l'intérim de la section pour les communes suivantes Armancourt, Jonquières, Lachelle, Le Meux, Rivecourt ;
Madame Martine PAGNET, inspectrice du travail de la section 03-04 est chargée de l'intérim de la section pour les communes de Francières, Hemevilliers, Montmartin ;
Monsieur Laurent AGOR, responsable de l'unité de contrôle, est chargé de l'intérim de la section pour la commune de Jaux ;

Section 03-02 : Monsieur Fabrice TREHOREL, Inspecteur du travail,

Section 03-03 : Section vacante

Madame Martine PAGNET est compétente pour les villes de Cambronne-lès-Ribecourt, Chevincourt, Elincourt-Sainte-Marguerite, Longueil-Annel, Machemont, Marest-sur-Matz Mélicocq, Montmacq, Plessis-Brion (le), Ribécourt-Dreslincourt, Saint-Léger-aux-Bois, Thourotte, Vandélicourt ;

Monsieur Laurent AGOR est compétent pour les villes d'Amy, Avricourt, Beaulieu-les-Fontaines, Candor, de Connectancourt, Canny-sur-Matz Carlepont, Chiry-Ouscamp, Crapeaumesnil, Cuy, Dives, Ecuville, Evricourt, Fresnières, Gury, Laberlière, Lagny, Lassigny, Magny-aux-Cerises Mareuil-la-Motte, Pimprez, Plessis-de-Roye, Roye-sur-Matz, Thiescourt, Tracy-le-Val ;

Section 03-04 : Madame Martine PAGNET, Inspectrice du Travail

Section 03-05 : Madame Corinne KOLOR, Inspectrice du travail

Section 03-06 : Madame Nathalie GONCALVES, Inspectrice du Travail

Section 03-07 : Section vacante,

Article 1.2 : Conformément aux dispositions de l'article R.8122-11-1° du code du travail, les décisions relevant de la compétence exclusive d'un inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires sont confiées selon les modalités suivantes :

Section 01-02	L'inspectrice de la section 01-05	Tous les établissements de 50 salariés et plus
Section 01-08	L'inspectrice de la section 01-04	Tous les établissements de 50 salariés et plus
Section 02-03	L'Inspectrice de la section 02-06	Tous les établissements et entreprises de la section

Article 1.3 : En cas d'absence ou d'empêchement d'un ou plusieurs agents de contrôle du travail visés aux articles 1.1 à 1.3, l'intérim de contrôle est organisé selon les modalités ci-après :

► **Pour l'UC 1 :**

- L'intérim de la section 01-01 est assuré par l'Inspecteur du Travail de la section 01-03 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'Inspecteur du Travail de la section 01-04 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'Inspecteur du Travail de la section 01-05 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'Inspecteur du Travail de la section 01-06 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'Inspecteur du Travail de la section 01-09.

- L'intérim de l'inspecteur en charge du contrôle des entreprises de plus de 50 salariés et des décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail de la section 01-02 est assuré par l'inspecteur du travail de la section 01-05 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'inspecteur du Travail de la section 01-06 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'Inspecteur du Travail de la section 01-09 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'Inspecteur du Travail de la section 01-01 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'Inspecteur du Travail de la section 01-03 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'Inspecteur du Travail de la section 01-04,

- L'intérim de la section 01-03 est assuré par l'inspecteur de la section 01-04 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'Inspecteur du Travail de la section 01-05 ou, en cas d'absence ou

d'empêchement de ce dernier par l'Inspecteur du Travail de la section 01-06 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'Inspecteur du Travail de la section 01-09, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'Inspecteur du Travail de la section 01-01.

- L'intérim de l'Inspecteur du Travail de la section 01-04 est assuré par l'Inspecteur du Travail de la section 01-05 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'Inspecteur du Travail de la section 01-06 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'Inspecteur du Travail de la section 01-09 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'Inspecteur du Travail de la section 01-01 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'Inspecteur du Travail de la section 01-03.

- L'intérim de l'Inspecteur du Travail de la section 01-05 est assuré par l'Inspecteur du Travail de la section 01-06 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'Inspecteur du Travail de la section 01-09 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'Inspecteur du Travail de la section 01-01 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'Inspecteur du Travail de la section 01-03 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'Inspecteur du Travail de la section 01-04.

- L'intérim de l'Inspecteur du travail de la section 01-06 est assuré par l'Inspecteur du Travail de la section 01-09 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'Inspecteur du Travail de la section 01-01 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'Inspecteur du Travail de la section 01-03 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'Inspecteur du Travail de la section 01-04 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'Inspecteur du Travail de la section 01-05.

- L'intérim de la section 01-07 est assuré par l'Inspecteur du Travail de la section 01-09 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'Inspecteur du Travail de la section 01-01 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'Inspecteur du Travail de la section 01-03 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'Inspecteur du Travail de la section 01-04 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'Inspecteur du Travail de la section 01-05 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'Inspecteur du Travail de la section 01-06.

- L'intérim de l'inspecteur en charge des décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail de la section 01-08 est assuré par l'Inspecteur du Travail de la section 01-04 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'Inspecteur du Travail de la section 01-05 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'Inspecteur du Travail de la section 01-06 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'Inspecteur du Travail de la section 01-09 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'Inspecteur du Travail de la section 01-01 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'Inspecteur du Travail de la section 01-03.

- L'intérim de l'Inspecteur du Travail de la section 01-09 est assuré par l'Inspecteur du Travail de la section 01-01 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'Inspecteur du Travail de la section 01-03 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'Inspecteur du Travail de la section 01-04 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'Inspecteur du Travail de la section 01-05 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'Inspecteur du Travail de la section 01-06.

- L'intérim de la section 01-10 est assuré par l'Inspecteur du Travail de la section 01-03 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'inspecteur du Travail de la section 01-04 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'Inspecteur du Travail de la section 01-05 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'Inspecteur du Travail de la section 01-06 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'Inspecteur du Travail de la section 01-09 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'Inspecteur du Travail de la section 01-01.

- L'intérim du Contrôleur du Travail de la section 01-02 est assuré par le contrôleur de la section 01-08 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'Inspecteur de la section 01-05 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'Inspecteur du Travail de la section 01-06 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'Inspecteur du Travail de la section 01-09 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'Inspecteur du Travail de la section 01-01 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'Inspecteur du Travail de la section 01-04.

- L'intérim du Contrôleur du Travail de la section 01-08 est assuré par le contrôleur de la section 01-02 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'Inspecteur de la section 01-04 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'Inspecteur du Travail de la section 01-05 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'Inspecteur du Travail de la section 01-06 ou,

71

72

en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'Inspecteur du Travail de la section 01-09 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'Inspecteur du Travail de la section 01-01 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'Inspecteur du Travail de la section 01-03.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de tous les agents de contrôle affectés au sein de l'unité de contrôle faisant obstacle à ce que l'intérim soit assuré selon les modalités fixées ci-dessus, l'intérim est assuré par le Directeur du travail, chef du Pôle Inspection du travail de la DDETS de l'Oise ou, en cas d'absence ou d'empêchement par le responsable de l'UC 3.

> **Pour l'UC2 :**

- L'intérim de l'Inspectrice du Travail de la section 02-01 est assuré par l'Inspectrice du Travail de la section 02-02 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par l'inspectrice du Travail de la section 02-04 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par l'Inspectrice du Travail de la section 02-06.

- L'intérim de l'Inspectrice du Travail de la section 02-02 est assuré par l'Inspectrice du Travail de la section 02-04 ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par l'Inspectrice du Travail de la section 02-06 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par l'Inspectrice du Travail de la section 02-01.

- L'intérim de l'Inspectrice du Travail de la section 02-04 est assuré par l'Inspectrice du Travail de la section 02-06, ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par l'Inspectrice du Travail de la section 02-01 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par l'Inspectrice du Travail de la section 02-02.

- L'intérim de l'Inspectrice du travail de la section 02-05 est assuré par l'Inspectrice du travail de la section 02-01, ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par l'Inspectrice du travail de la section 02-04, ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par l'Inspectrice du travail de la section 02-02, ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par l'Inspectrice du travail de la section 02-06.

- L'intérim de l'Inspectrice du Travail de la section 02-06 est assuré par l'Inspectrice du Travail de la section 02-01 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par l'Inspectrice du Travail de la section 02-02 ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'Inspecteur du Travail de la section 02-04.

- L'intérim de la section 02-07 est assuré par l'inspecteur du travail de la section 01-03 pour les entreprises et établissements relevant du champ « transport » et par l'inspectrice du travail de la section 02-01 pour les autres entreprises ou établissements.

En cas d'absence ou d'empêchement de l'inspecteur de la section 01-03, l'intérim des entreprises et établissements relevant du champ « transports » est assuré par l'inspectrice du Travail de la section 02-01 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par l'Inspectrice du Travail de la section 02-06 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par l'Inspectrice du Travail de la section 02-02 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par l'Inspectrice du Travail de la section 02-04.

En cas d'absence ou d'empêchement de l'inspectrice de la section 02-01, l'intérim des autres entreprises et établissements de la section est assuré par l'Inspectrice de la section 02-04 ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par l'Inspectrice du Travail de la section 02-02 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'Inspectrice du Travail de la section 02-06.

- L'intérim de la section 02-08, pour les communes situées au nord des communes suivantes, non incluses, Avriigny, Choisy La Victoire, Blincourt, Sacy-le-Petit, Grandfresnoy, Canly, Le Meux, Armancourt, Lacroix-Saint-Ouen, Saint-Jean-aux-Bois, Pierrefonds est assuré par l'Inspectrice du Travail de la section 02-04 et par l'Inspectrice du travail de la section 02-02 pour les autres communes.

- En cas d'absence de l'Inspectrice de la section 02-04, l'intérim des établissements situés au nord des communes citées ci-avant est assuré par l'inspecteur de la section 02-02 ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par l'Inspectrice du Travail de la section 02-06 ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par l'Inspectrice du Travail de la section 02-01.

En cas d'absence de l'Inspectrice de la section 02-02, l'intérim des établissements situés sur les autres communes est assuré par l'inspecteur de la section 02-04 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'Inspecteur du Travail de la section 02-01, ou en cas d'absence ou d'empêchement par l'Inspecteur du Travail de la section 02-06.

Intérim des Contrôleurs du Travail

- L'intérim de la Contrôleure du Travail de la section 02-03 est assuré par l'Inspectrice du travail de la section 02-06 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par l'Inspectrice du Travail de la section 02-02 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par l'Inspectrice du Travail de la section 02-04, ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par l'Inspectrice du Travail de la section 02-01.

L'intérim de l'Inspectrice en charge des décisions relevant de la compétence exclusive d'une inspectrice du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires sont confiées selon les modalités suivantes :
Inspectrice du travail de la section 02-02 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, par l'Inspectrice du travail de la section 02-04 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, l'Inspectrice du travail de la section 02-01.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de tous les agents de contrôle affectés au sein de l'unité de contrôle faisant obstacle à ce que l'intérim soit assuré selon les modalités fixées ci-dessus, l'intérim est assuré par le responsable de l'unité de contrôle « Est » de Compiègne, ou en cas d'absence ou d'empêchement par le Directeur du travail, responsable du Pôle Travail de l'Unité départementale de l'Oise,

- **Pour l'UC3 :**

- L'intérim de la section 03-01 est assuré, pour les communes suivantes : Armancourt, Joncquières, Lachelle, Le Meux, Rivecourt en cas d'absence ou d'empêchement de l'Inspecteur de la section 03-02, est assuré par l'Inspectrice du travail de la section 03-04 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, par l'Inspectrice du travail de la section 03-05 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, par le Responsable de l'Unité de contrôle 3 ;

- L'intérim de la section 03-01 est assuré, pour les communes suivantes : Arsy, Canly, Chevrières, Estrées-Saint-Denis, Grandfresnoy, Hondancourt, Le Fayel, Longueil Sainte-Marie, Moyvilliers, Rémy, en cas d'absence ou d'empêchement de l'Inspectrice de la section 03-06, par le Responsable de l'unité de contrôle 3 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par l'Inspecteur du Travail de la section 03-02 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par l'Inspectrice du travail de la section 03-04 ;

- L'intérim de la section 03-01 est assuré, pour les communes suivantes : Francières, Hemevilliers, Montmartin en cas d'absence ou d'empêchement de l'Inspectrice de la section 03-04, par l'Inspectrice du travail de la section 03-06 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, par le Responsable de l'unité de contrôle 3 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par l'Inspecteur du travail de la section 03-02 ;

- L'intérim de la section 03-01 est assuré, pour la commune suivante : Jaux en cas d'absence ou d'empêchement du Responsable de l'unité de contrôle 3, par l'Inspecteur du travail de la section 03-01 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par l'Inspectrice du travail de la section 03-04 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, par l'Inspectrice du travail de la section 03-06 ;

- L'intérim de la section 03-02 est assuré par l'Inspectrice du Travail de la section 03-04 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par l'Inspectrice du Travail de la section 03-05 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par le Responsable de l'Unité de Contrôle 3.

- L'intérim de la section 03-03 est assuré, pour les villes suivantes : Cambronne-lès-Ribecourt, Chevincourt, Elincourt-Sainte-Marguerite, Longueil-Annel, Machemont, Marest-sur-Matz Mélicocq, Montmacq, Plessis-Brion (le), Ribécourt-Dreslincourt, Saint-Léger-aux-Bois, Thourotte, Vandélicourt en cas d'absence ou d'empêchement de l'Inspectrice du Travail de la section 03-04, par le Responsable de l'unité de contrôle 3 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'Inspectrice du Travail de la section 03-02 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'Inspectrice du Travail de la section 03-06 ;

- L'intérim de la section 03-03 est assuré, pour les villes suivantes : Amy, Avricourt, Beaulieu-les-Fontaines, Candor, de Connectancourt, Canny-sur-Matz Carlepoint, Chiry-Ouscamp, Crapeaumesnil, Cuy, Dives, Ecuivilly, Evricourt, Fresnières, Gury, Laberlière, Lagny, Lassigny, Magny-aux-Cerises Mareuil-la-Motte, Pimprez, Plessis-de-Roye, Roye-sur-Matz, Thiescourt, Tracy-le-Val en cas d'absence ou d'empêchement du Responsable de l'Unité de contrôle 3, par l'Inspectrice du travail de la section 03-04 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, par l'Inspectrice du travail de la section 03-06 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, par l'inspecteur du travail de la section 03-02.

- L'intérim de la section 03-04 est assuré par l'Inspectrice du Travail de la section 03-05 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par le Responsable de l'Unité de Contrôle 3, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'Inspecteur du travail de la section 03-02.

- L'intérim de la section 03-05 est assuré par le Responsable de l'Unité de Contrôle ou, en cas d'empêchement ou d'absence de ce dernier, par l'Inspectrice du travail de la section 03-06 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, par l'Inspecteur du travail de la section 03-03 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par l'Inspectrice du travail de la section 03-04.

- L'intérim de la section 03-06 est assuré par l'Inspecteur du Travail de la section 03-02 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'inspectrice du Travail de la section 03-04 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par le responsable de l'Unité de Contrôle 3.

- L'intérim de l'Inspecteur du Travail de la section 03-07 est assuré par : le responsable de l'Unité de Contrôle 3, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, l'intérim est assuré par l'inspecteur de la section 03-02 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'Inspectrice du Travail de la section 03-04 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par l'inspectrice du Travail de la section 03-06.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de tous les agents de contrôle et du Responsable de l'Unité de contrôle 3 affectés au sein de l'unité de contrôle faisant obstacle à ce que l'intérim soit assuré selon les modalités fixées ci-dessus, l'intérim est assuré par le Directeur du travail, responsable du Pôle Travail de l'Unité départementale de l'Oise,

Article 1.4 : En cas d'absence ou d'empêchement d'un ou plusieurs inspecteurs du travail visés aux articles 1.1 à 1.3, l'intérim décisionnel est organisé selon les modalités prévues à l'article 1-4

Article 1.5 : L'intérim des sections d'inspection du travail 01-10, 02-07, 02-08, 03-03, et 03-07 non pourvues par un agent titulaire à la date de la publication de la présente décision, est assuré selon les modalités prévues à l'article 1-4.

Article 1.6 : L'intérim du responsable de l'UC 1 est assuré par le responsable de l'UC 2 ou en cas d'absence ou d'empêchement, par le responsable de l'UC 3.

L'intérim du responsable de l'UC 2 est assuré par le responsable de l'UC 3 ou en cas d'absence ou d'empêchement, par le responsable de l'UC 1.

L'intérim du responsable de l'UC 3 est assuré par le responsable de l'UC 1 ou en cas d'absence ou d'empêchement, par le responsable de l'UC 2.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de tous les agents de contrôle affectés en section d'inspection faisant obstacle à ce que l'intérim soit assuré selon les modalités fixées aux articles 1-4 à 1-7, l'intérim est assuré par le chef du pôle Inspection du travail de la DDETS de l'Oise.

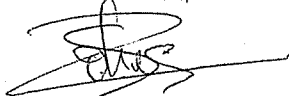
Article 3 : Conformément aux dispositions de l'article R. 8122-10 du code du travail, les agents mentionnés aux articles 1.1 à 1.7 participent, lorsque l'action le rend nécessaire, aux actions d'inspection de la législation du travail sur le territoire de la Direction Départementale à laquelle est rattachée l'unité de contrôle où ils sont affectés.

Article 4 : la décision du 09 juin 2021 portant sur l'affectation et la gestion des intérim des agents de contrôle de l'Unité Départementale de l'Oise est abrogée.

Article 5 : Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France, et la Directrice Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de l'Oise sont chargés chacun pour ce qui les concerne de l'application de la présente décision qui entre en vigueur à dater de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Oise.

Fait à Lille, le 16 juin 2021

Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités,



Patrick OLIVIER

7

75



PRÉFÈTE
DE L'OISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités des Hauts-de-France

ARRÊTÉ DREETS HAUTS-DE-FRANCE 2021-PD-O-03

portant subdélégation de signature de M. Patrick OLIVIER, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France, dans le cadre des attributions et compétences de Mme Corinne ORZECOWSKI, préfète de l'Oise, aux collaborateurs placés sous son autorité

Vu le code de commerce ;

Vu le code de la consommation ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu la loi du 4 juillet 1837 modifiée relative aux poids et mesures ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment ses articles 4 et 6 ;

Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n°2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n°2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de direction de l'État ;

Vu le décret n° 2020-67 du 30 janvier 2020 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles dans les domaines de l'économie et des finances ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de la préfète de l'Oise - Mme Corinne ORZECOWSKI ;

Vu le décret n°2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail et

76

des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations;

Vu l'arrêté du 13 janvier 2020 portant diverses mesures de déconcentration de décisions administratives individuelles dans les domaines de compétence du ministre de l'économie et des finances ;

Vu l'arrêté du 26 août 2020 relatif aux instruments de mesure ;

Vu l'arrêté du 29 mars 2021 portant nomination sur l'emploi de directeur régional adjoint de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France, chargé des fonctions de responsable du pôle « concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie » ;

Vu l'arrêté du 10 juin 2021 portant nomination sur l'emploi de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 avril 2021 portant organisation de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 juin 2021 portant délégation de signature à Monsieur Patrick OLIVIER, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France;

ARRÊTE

Article 1 : Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Pierre NELLO, responsable du pôle concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie, pour les décisions, actes et correspondances pour lesquels Monsieur Patrick OLIVIER directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités a reçu délégation de la préfète de l'Oise par arrêté préfectoral du 15 juin 2021 susvisé.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Pierre NELLO, la subdélégation de signature prévue à l'article 1^{er} du présent arrêté sera exercée par :

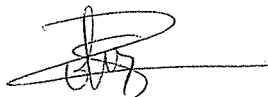
- Monsieur Jean-Jacques COUSIN,
- Monsieur Xavier DUTHOIT,
- Monsieur Philippe REDONDO,
- Madame Véronique VALENTIN-ALEXIS.

Article 3 : Le présent arrêté entrera en vigueur immédiatement à compter de sa publication précisée à l'article 4.

Article 4 : Monsieur Patrick OLIVIER, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, transmis à la préfète de l'Oise et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Oise.

Fait à Lille, le **22 JUIN 2021**

Le directeur régional
de l'économie, de l'emploi, du travail
et des solidarités des Hauts-de-France



Patrick OLIVIER



Direction départementale de l'emploi
du travail et des solidarités de l'Oise

Arrêté préfectoral fixant la liste des personnes habilitées à assister sur sa demande le salarié lors de l'entretien préalable à son licenciement ou d'un entretien préparatoire à la rupture conventionnelle de son contrat de travail

LA PRÉFÈTE DE L'OISE
Chevalière de la Légion d'honneur
Officière de l'ordre national du Mérite

- VU la loi n° 89-549 du 2 août 1989 modifiant le code du travail et relative à la prévention du licenciement économique et au droit à la convention ;
 - VU la loi n° 91-72 du 18 janvier 1991 relative au conseiller du salarié ;
 - VU les articles L.1232-4 et L.1232-7 et suivants du code du travail ;
 - VU l'article L.1237-12 du code du travail ;
 - VU la loi n° 2008-596 du 25 juin 2008 relative à la modernisation du marché du travail et notamment l'article 5 qui crée les conditions de la rupture conventionnelle ;
 - VU le décret n° 89-861 du 27 décembre 1989 portant application de l'article L.1232-4 du code du travail et relatif à la personne chargée d'assister le salarié lors de l'entretien préalable ;
 - VU les articles R.1232-1 à R.1232-3 et les articles D.1232-4 à D.1232-12 du code du travail ;
 - VU la circulaire ministérielle du 4 août 1992 complétant la circulaire du 5 septembre 1991 relative à l'assistance du salarié lors de l'entretien préalable au licenciement ;
 - VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
 - VU le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;
 - VU le décret du 29 juillet 2020 nommant madame Corinne ORZECZOWSKI, préfète de l'Oise ;
 - VU l'arrêté interministériel du 22 mars 2021 portant nomination de madame Véronique ALIES, sur l'emploi de directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Oise ;
 - VU l'arrêté ministériel du 15 juin 2021 portant nomination de monsieur Patrick OLIVIER sur l'emploi de directeur régional des économies, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France ;
 - VU l'arrêté préfectoral du 1^{er} avril 2021 de madame Corinne ORZECZOWSKI portant délégation de signature à madame Véronique ALIES, directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Oise ;
 - VU les candidatures proposées par les organisations syndicales départementales ;
- Sur proposition de la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Oise ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

La liste des personnes chargées d'assister les salariés lors de l'entretien préalable au licenciement ou de la rupture conventionnelle d'un contrat de travail, en l'absence d'institutions représentatives du personnel dans l'entreprise, est annexée au présent arrêté.

Article 2

Le présent arrêté entrera en application au plus tôt au 29/06/2021 pour une durée de trois ans.

Article 3

Le présent arrêté sera tenu à la disposition des salariés concernés dans chaque section d'inspection du travail et dans chaque mairie du département de l'Oise.

Article 4

L'arrêté du 27 juin 2018 est abrogé.

Article 5

La directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Oise est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié avec la liste jointe au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Oise.

Fait à Beauvais, le 22^e JUIN 2021

Pour la préfète et par délégation,
la directrice départementale

Véronique ALIÉS


**PRÉFÈTE
DE L'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
de la Protection des Populations**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 2021/013
attribuant l'habilitation sanitaire à Monsieur Jean-Charles LEPEUDRY

**La Préfète de l'Oise
Chevalier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L. 203-1 à L. 203-7, L. 223-6, L. 241-1 et suivants, R. 203-1 à R. 203-15 et R. 242-33.

Vu le décret n° 80-516 du 4 juillet 1980, modifié par le décret n° 90-1033 du 19 novembre 1990 et par le décret 2003-768 du 1^{er} août 2003, relatif à l'exécution des mesures de prophylaxie collective des maladies des animaux ;

Vu le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 43 ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Madame Corinne ORZECZOWSKI, en qualité de Préfète de l'Oise ;

Vu l'arrêté du 19 janvier 2021 donnant délégation de signature à Monsieur Pierre LECOULS, Directeur départemental de la protection des populations de l'Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 janvier 2021 donnant délégation de signature aux agents placés sous l'autorité du Directeur départemental de la protection des populations de l'Oise ;

Vu la demande présentée par Monsieur Jean-Charles LEPEUDRY né le 30 mai 1986 à DEAUVILLE (France) et domicilié administrativement 20 Avenue du Général Leclerc à GOUVIEUX (60270) ;

Considérant que Monsieur Jean-Charles LEPEUDRY remplit les conditions permettant l'attribution de l'habilitation sanitaire ;

Sur la proposition du directeur départemental de la protection des populations de l'Oise ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

L'habilitation sanitaire prévue à l'article L. 203-1 du code rural et de la pêche maritime susvisé est attribuée pour une durée de cinq ans à Monsieur Jean-Charles LEPEUDRY, docteur vétérinaire administrativement domicilié 20 Avenue du Général Leclerc à GOUVIEUX (60270) ;

Cette habilitation concerne le département de l'Oise, du Val d'Oise, de l'Eure, du Calvados et de l'Orne pour l'activité « équins ».

Voies et délais de recours : en cas de contestation, la présente décision peut faire l'objet dans le délai de deux mois suivant sa notification :
- soit d'un recours hiérarchique non suspensif auprès du Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue sociale - Direction Générale du Travail - service des relations et des conditions de travail - bureau des relations collectives du travail - 39-43 quai André Citroën - 75902 Paris cedex 15
- soit d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Amiens 14 rue Lemerchier - 80011 Amiens Cedex.
- le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr

Article 2

Dans la mesure où les conditions requises ont été respectées, cette habilitation sanitaire est renouvelable, par période de cinq années, tacitement reconduite; sous réserve, pour le vétérinaire sanitaire de justifier à l'issue de chaque période de cinq ans, auprès de la préfète de l'Oise, du respect de ses obligations de formation continue prévues à l'article R203-12.

Article 3

Monsieur Jean-Charles LEPEUDRY s'engage à respecter les prescriptions techniques, administratives et le cas échéant financières de mise en œuvre des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte prescrites par l'autorité administrative et des opérations de police sanitaire exécutées en application de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Article 4

Monsieur Jean-Charles LEPEUDRY pourra être appelé par le préfet de ses départements d'exercice pour la réalisation d'opérations de police sanitaire au sein des lieux de détention ou des établissements pour lesquels elle a été désignée vétérinaire sanitaire. Elle sera tenue de concourir à ces opérations en application des dispositions de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Article 5

Tout manquement ou faute commis dans l'exercice de la présente habilitation sanitaire entraînera l'application des dispositions prévues aux articles R. 203-15, R. 228-6 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Article 6

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de la date de notification.

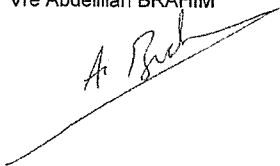
Article 7

Le secrétaire général de la préfecture de l'Oise et le directeur départemental de la protection des populations de l'Oise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Oise.

Beauvais, le 17/06/2021

Pour la Préfète de l'Oise et par délégation,
Pour le Directeur départemental de la protection des populations,
Le chef du service santé publique et protection animale,

Dr Vre Abdelillah BRAHIM



Arrêté préfectoral n°202106-01-A16

Réglementant temporairement la circulation pendant les travaux de réfection de la station carburant située avant le péage du diffuseur n°13 de Méru de l'autoroute A16 du 12 juillet au 22 octobre 2021

LA PRÉFÈTE DE L'OISE

Chevalier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi 82.213 du 02 mars 1982 modifiée et complétée par la loi 82.623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et régions et précisant les nouvelles conditions d'exercice du contrôle administratif sur les actes des autorités communales, départementales et régionales ;

Vu le décret n°2005-1499 du 05 décembre 2005 relatif à la consistance du réseau national ;

Vu le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et des départements

Vu le décret n°2010-578 du 31 mai 2010 modifiant le décret n°2009-615 du 03 juin 2009 fixant la liste des routes à grande circulation ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 nommant Mme Corinne ORZECOWSKI, Préfète de l'Oise ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire (Livre I - huitième partie - Signalisation Temporaire) approuvée par arrêté du 6 novembre 1992 ;

Vu la note du ministère de la Transition Écologique et Solidaire et du ministère chargé des Transports fixant le calendrier 2021 des jours « hors chantiers » ;

Vu l'arrêté du Ministre du 28 novembre 2018 nommant M. Claude SOUILLER, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental des Territoires de l'Oise ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2021 de M. Claude SOUILLER, directeur départemental des Territoires de l'Oise portant subdélégation de signature à certains agents de la direction départementale des territoires de l'Oise ;

Vu la demande du 9 juin 2021 de la Sanef ;

Vu l'avis du 11 juin du groupement de gendarmerie de l'Oise ;

Considérant que ce chantier est un chantier « non courant » au sens de la note technique du 14 avril 2016 relative à la coordination des chantiers sur le réseau routier national ;

Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers ainsi que celle des agents des entreprises chargées des travaux, il convient de réglementer la circulation et le stationnement au droit de l'emprise du chantier ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires de l'Oise ;

ARRÊTE

ARTICLE 1

Par dérogation à l'article n°10 de l'arrêté préfectoral permanent d'exploitation sous chantier en date du 12 septembre 1996 pour le département de l'Oise, les travaux de réfection de la station carburant située avant le péage du diffuseur n°13 de Méru de l'autoroute A16 sont autorisés pendant la période du 12 juillet au 22 octobre 2021.

Dérogation à l'article n°10

L'inter distance entre ce chantier et d'autres chantiers d'entretien courant ou non courant pourra être inférieure à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 2

Les travaux de réfection de la station carburant située avant le péage du diffuseur n°13 de Méru nécessitent les restrictions de circulation suivantes :

Zone de travaux : au niveau de la bretelle de sortie n°13 de Méru, PR 43+800 de l'autoroute A16

Planning prévisionnel : du 12 juillet au 22 octobre 2021

Restrictions :

Fermeture de l'accès aux pompes de la station carburant avec mise en place d'une information en amont de l'aire de service d'Hardivilliers située au PR 92+860 dans le sens Boulogne/Paris.

ARTICLE 3

Aléas de chantier

Les dates de travaux et le phasage sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés, en fonction des intempéries et des éventuels aléas de chantier.

ARTICLE 4

Information des usagers

Des messages d'information seront diffusés sur la radio 107.7 et affichés sur les panneaux à messages variables.

Insertion des véhicules de chantier dans un balisage

Les insertions des véhicules de chantier se feront à partir des voies laissées libres à la circulation, dans le sens en travaux.

Protection mobile

Les protections mobiles permettront d'assurer les mouvements de matériels ou d'engins hors gabarits en dehors d'une zone de chantier qui ne serait pas neutralisée et seront réalisées sous protection d'un bouchon mobile.

ARTICLE 5

La signalisation verticale sera mise en place et entretenue par les services du centre d'entretien Sanef.

Elle sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée le 6 novembre 1992.

La signalisation permanente ne devra pas être contradictoire avec une mesure d'exploitation prise pour un chantier.

La signalisation verticale et les dispositifs de protection du chantier mis en place seront adaptés aux caractéristiques géométriques du site.

ARTICLE 6

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 7

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Préfet dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent dans le même délai accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 8

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Oise, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de l'Oise, Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie à Beauvais, Monsieur le Directeur de l'entreprise attributaire des travaux, Monsieur le Directeur du réseau Nord de Sanef, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Oise.

A Beauvais, le 10 juin 2021

Pour la Préfète de l'Oise et par délégation,
pour le Directeur Départemental des Territoires et par délégation,

le responsable du SSEC
Alexandre THIBOT
Service des Territoires
le 10/06/2021
117
011 Beauvais Cedex